



Séance du conseil communautaire en date du jeudi 23 juillet 2020 - 20h30

Date de la convocation : **vendredi 17 juillet 2020.**
Lieu de la réunion : **Salle socioculturelle de Salies-du-Salat.**
Président : **François ARCANGELI, Président de la Communauté de communes**
Secrétaire de séance : **Brigitte SEGARD - Maire de Soueich.**

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Yannick DORLET (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Josette ARJO (Marsoulas), Jean-Claude DOUGNAC (Mazères-sur-Salat), Manuel ALCAIDE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), André CASTERAS (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx) Brigitte SEGARD (Soueich) et René ERTLEN (Touille).

Suppléants présents :

Cédric LABARRE (Arguenos), René PAGES (Figarol), Guylaine DARMANI (Montastruc-de-Salies).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes) a donné procuration à Yannick DORLET, Alain FURCY (Mane) a donné procuration à Michel MASQUERE, Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat) a donné procuration à Myriam SIRGAN.

Absents excusés :

Michelle ROUX (Arguenos), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre MARE (Francazal), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Chantal RIVIERE (Proupiary), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Xavier GOUSSE (Salies-du-Salat), Lilian VELASCO (Urau), Jean-Marie ROELENS (Courret).

* * *

Monsieur le Président fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

♣ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 juin 2020.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 juin 2020. Ce compte-rendu a été transmis par messagerie, aux mairies et aux délégués communautaires.

♦ Vote : à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 25 juin 2020 est validé.

♣ Information aux délégués sur la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Nombre			Délibération n°2020-05-01
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
	60	Pour : 65	<u>Objet</u> : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
	+	Contre : 0	
70	5 procurations	Abstention : 0	

Monsieur le Président explique que la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et ses communes membres ont obligation de créer une CLECT. Celle-ci a pour mission d'évaluer les transferts de charges de la commune à la Communauté de communes.

Il précise que cette commission a beaucoup travaillé ces trois dernières années sur la prise de compétence périscolaire. Elle est composée d'un représentant par commune.

Monsieur le Président indique qu'il est demandé aux 55 conseils municipaux de délibérer pour désigner un délégué communal.

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires s'ils ont des remarques.

Monsieur Txomin Elizondo Directeur Général des Services précise qu'au cours de la séance du conseil communautaire du mois de septembre 2020, la liste des membres de la CLECT sera soumise au vote de l'assemblée. Il ajoute que si un membre est remplacé en cours de mandat, la commune doit en informer la Communauté de communes

Madame Brigitte Segard Maire de Soueich demande si la désignation ne peut se faire que par délibération.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative.

Monsieur Vincent Perrin Directeur Général Adjoint suggère que les communes désignent un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Président explique qu'un modèle de délibération sera transmis aux communes et demande aux délégués de se prononcer sur le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur le président propose de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Rappel :

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de taxe professionnelle unique – TPU – (contribution foncière des entreprises – CFE – unique à partir de 2011) et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission, comme son intitulé l'indique, a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La loi ne prévoit pas de dispositions particulières sur le cumul des fonctions des membres : un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la CLECT.

Le président de la Communauté de communes convoque la première réunion de la CLECT.

Ensuite, la commission élit son/sa président(e) et un(e) vice-président(e) parmi ses membres.

Le/La président(e) convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il/elle en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il/elle est remplacé(e) par le/la vice-président(e).

La CLECT peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

DECISION PROPOSEE :

- **DECIDER** de la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- **DIRE** qu'elle se composera d'un membre de chaque conseil municipal des communes membres de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, qui désignera son représentant par délibération,
- **AUTORISER** le président à fixer par décision la composition de la CLECT, sur la base des délibérations communales,
- **DEMANDER** à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'étudier les hypothèses de transferts retenus par le conseil communautaire,
- **DIRE** que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pourra bénéficier de l'appui des conseils extérieurs nécessaires à l'exercice de sa mission.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- *DE LA CREATION de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),*
- *DE DIRE qu'elle se composera d'un membre de chaque conseil municipal des communes membres de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, qui désignera son représentant par délibération,*
- *D'AUTORISER le président à fixer par décision la composition de la CLECT, sur la base des délibérations communales,*
- *DE DEMANDER à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'étudier les hypothèses de transferts retenus par le conseil communautaire,*
- *DE DIRE que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pourra bénéficier de l'appui des conseils extérieurs nécessaires à l'exercice de sa mission.*

♣ Délégation de compétence au Président.

Nombre			Délégation n°2020-05-02
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet</u> : Délégation de compétence au Président

Monsieur le Président explique que suite à la mise en place de la nouvelle assemblée délibérante, la délibération prise le 25 juin 2020, sur la délégation de compétence au président, doit être soumise à nouveau à approbation.

Monsieur le Président présente le projet de délibération ci-dessous et précise que les points 14 et 15 ont été ajoutés.

Monsieur le Président indique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de déléguer au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

A ce titre et en vue de faciliter la bonne administration de la communauté de communes, il est envisagé de charger le Président, pour la durée restante de son mandat, des attributions suivantes

- 1° De procéder, dans tous les cas, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;
- 2° De prendre, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil maximal des marchés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget *;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8° De régler dans tous les cas les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de communes ;

9° D'autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

10° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté de communes, et de fixer l'indemnité de responsabilité conformément à la réglementation.

11° D'intenter des actions en justice ou de pouvoir défendre ses intérêts dans les actions intentées contre la communauté de communes.

12° De solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants.

13° la réalisation de lignes de trésorerie dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 1000 000 €.

14° De réaliser les achats de terrain d'assiette de la future zone d'activité de Montsaunès Saint-Martory et de signer tout acte se rapportant aux achats.

De décider du dépôt et du contenu d'une demande de permis d'aménager sur la zone d'activité Montsaunès-Saint-Martory, et éventuellement permis d'aménager modificatif, avec l'engagement de finaliser les travaux prévus au permis d'aménager au plus tard le 30 septembre 2021.

15° De signer les avenants aux conventions ou nouvelles conventions conclus avec les Eco-Organismes que sont Eco-Emballages et les repreneurs matériaux associés, Ecofolio, OCAD3E, Ecosystèmes, Recyclum, DASTRI, Ecomobilier pour la durée de leurs agréments.

Monsieur le Président rappelle, qu'en vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est tenu de rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion du conseil communautaire.

Le président pourra déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un.e vice-président.e la signature d'actes compris dans ces attributions.

**pour toute prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services d'un montant inférieur au seuil maximal des marchés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

Le mode de calcul du seuil précédemment cité se référera à la notion de besoin comme indiqué à l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pour toute prise de décision concernant l'acquisition, quelque que soit leur montant, de fournitures, services ou travaux, auprès d'une centrale d'achat dont la définition est précisée article 26 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

DECISION PROPOSEE :

APPROUVE les délégations au président conformément à ce qui est indiqué ci-dessus.

Monsieur le Président précise que lorsqu'il prend une décision, il doit en rendre compte lors du conseil communautaire suivant. Il invite l'assemblée à voter.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- **D'APPROUVER** les délégations au président conformément à ce qui est indiqué ci-dessus.

♣ Finances – approbation des comptes de gestion 2019 – Budget principal.

Nombre			Délégation n°2020-05-03
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal.

Monsieur Jean-Claude Dougnac Vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2019 du budget principal et le projet de délibération ci-dessous :

Vu le code général des collectivités,
Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Trésorière de Salies-du-Salat,
Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif de la Communauté de communes.

031054

TRES. SALIES-DU-SALAT-ST-MARTORY



GED

II-1

Exercice 2019

70000 - CC CAGIRE GARONNE SALAT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 219 759,58	14 197 935,99	20 417 695,57
Titres de recettes émis (b)	3 407 705,67	11 436 948,94	14 844 654,61
Réductions de titres (c)	209 930,62	89 667,44	299 598,06
Recettes nettes (d = b - c)	3 197 775,05	11 347 281,50	14 545 056,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 219 759,58	14 197 935,99	20 417 695,57
Mandats émis (f)	3 004 992,90	12 319 408,89	15 324 401,79
Annulations de mandats (g)	1 120,55	238 322,13	239 442,68
Dépenses nettes (h = f - g)	3 003 872,35	12 081 086,76	15 084 959,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	193 902,70		
(h - d) Déficit		733 805,26	539 902,56

70000 - CC CAGIRE GARONNE SALAT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-1 595 320,16		193 902,70		-1 401 417,46
Fonctionnement	3 357 401,56	322 942,85	-733 805,26		2 300 653,45
TOTAL I	1 762 081,40	322 942,85	-539 902,56		899 235,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
70100-SAD CC CAGIRE GARONNE SA					
Investissement	43 562,51		-10 341,74		33 220,77
Fonctionnement	-40 335,95		39 150,61		-1 185,34
Sous-Total	3 226,56		28 808,87		32 035,43
70200-SSIAD -CC CAGIRE GARONNE					
Investissement	-14 358,75		778,70		-13 580,05
Fonctionnement	-42 391,00		21 791,15	38 561,97	17 962,12
Sous-Total	-56 749,75		22 569,85	38 561,97	4 382,07
70400-ZA CAP D ARBON CC CAGIRE					
Investissement	-121 904,03		-11 804,33		-133 708,36

70000 - CC CAGIRE GARONNE SALAT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
Fonctionnement	-54,00		4 679,00		4 625,00
Sous-Total	-121 958,03		-7 125,33		-129 083,36
70700-ZA MON TSAUNES - CC CAGIR					
Investissement	-1 356,00		-198 776,17		-200 132,17
Fonctionnement					
Sous-Total	-1 356,00		-198 776,17		-200 132,17
TOTAL II	-176 837,22		-154 522,78	38 561,97	-292 798,03
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 585 244,18	322 942,85	-694 425,34	38 561,97	606 437,96

DECISION PROPOSEE :

- DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

Monsieur Dougnac explique que le résultat positif de la section d'investissement de 193 902.70€ provient de l'encaissement de subventions et du report de dépenses en 2020.

Monsieur Raoul Raspeau Maire de Saint-Martory, demande quelle est la cause d'un résultat déficitaire de 733 805.26€ de la section de fonctionnement.

Monsieur Dougnac lui répond que ce montant comprend la régularisation de l'ancien SIVOM de la Région de Salies-du-Salat de plus de 1 000 000€, demandé par Madame la Trésorière en 2019.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques et leur propose de se prononcer.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- DE DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

♣ Finances – approbation des comptes de gestion 2019 – Budget annexe SSIAD.

Nombre			Délibération n°2020-05-04
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe service de soins infirmiers à domicile.

Monsieur Dougnac présente le compte de gestion 2019 du budget annexe de soins infirmiers à domicile et le projet de délibération ci-dessous :

Vu le code général des collectivités,
Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Trésorière de Salies-du-Salat, Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif de la Communauté de communes.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031054

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.
SALIES-DU-SALAT-ST-MARTORY

ETABLISSEMENT : SSIAD -CC CAGIRE GARONNE SALA

Résultats budgétaires de l'exercice

70200 - SSIAD -CC CAGIRE GARONNE SALAT

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	31 358,75	586 710,00	618 068,75
Titres de recette émis (b)	15 787,46	567 833,63	583 621,09
Réductions de titres (c)	0,00	910,50	910,50
Recettes nettes (d = b - c)	15 787,46	566 923,13	582 710,59

DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	31 358,75		586 710,00	618 068,75
Mandats émis (f)	15 008,76		546 416,01	561 424,77
Annulations de mandats (g)	0,00		1 284,03	1 284,03
Depenses nettes (h = f - g)	15 008,76		545 131,98	560 140,74
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	778,70		21 791,15	22 569,85
(h - d) Déficit				

DECISION PROPOSEE :

DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- **DE DIRE** que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

♣ **Finances – approbation des comptes de gestion 2019 – Budget annexe SAAD.**

Nombre			Délibération n°2020-05-05
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60	Pour : 65	Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe service d'aide et d'accompagnement à domicile.
	+	Contre : 0	
	5	Abstention : 0	
	70	procurations	

Monsieur Dougnac présente le compte de gestion 2019 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile et le projet de délibération ci-dessous :

Vu le code général des collectivités,
Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Trésorière de Salies-du-Salat, Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif de la Communauté de communes.

031054
TRES. SALIES-DU-SALAT-ST-MARTORY



B1
Exercice 2019

70100 - SAD CC CAGIRE GARONNE SALAT
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 267,64	2 026 071,27	2 046 338,91
Titres de recettes émis (b)	6 788,39	2 164 513,43	2 171 301,82
Réductions de titres (c)	0,00	120 421,06	120 421,06
Recettes nettes (d = b - c)	6 788,39	2 044 092,37	2 050 880,76

DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 777,49	2 026 071,27	2 043 848,76
Mandats émis (f)	17 130,13	2 006 291,48	2 023 421,61
Annulations de mandats (g)	0,00	1 349,72	1 349,72
Dépenses nettes (h = f - g)	17 130,13	2 004 941,76	2 022 071,89
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		39 150,61	28 808,87
(h - d) Déficit	10 341,74		

DECISION PROPOSEE :

- DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des questions.

Madame Claudette Arjo Vice-présidente en charge du cadre de vie, de l'habitat et du numérique demande d'où provient le déficit d'investissement.

Monsieur Elizondo lui répond qu'il est issu de l'achat de véhicules, d'imprimantes et équipements pour la télégestion.

Monsieur Joël Massié 1^{er} adjoint à Beauchalot fait remarquer que la section d'investissement n'a pas été votée en équilibre (17 777.49€ en dépenses et 20 267.64€ en recettes).

Monsieur Perrin lui répond que la législation permet de le voter en sur-équilibre.

Madame Claudette Arjo demande pour quelle raison le montant total des titres de recettes émis est de 6 788.39€ et non de 20 2267.64€.

Monsieur Elizondo lui répond qu'il y a très peu de recettes d'investissement. Les seules perçues sont les subventions sur le matériel acheté. Il explique que les recettes prévisionnelles sont des écritures pour voter le budget en équilibre ou sur-équilibre. Les amortissements constatés permettent d'amoinrir les reports de déficit. Ce budget est soumis à la nomenclature M22, elle est différente de celle du budget général.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- DE DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

♣ Finances - approbation des comptes de gestion 2019 - Budget annexe Transport à la demande.

Nombre			Délibération n°2020-05-06
de membres en exercice	de membres présents 60 +	de suffrages exprimés Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	
70	procurations 5		Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe transport à la demande.

Monsieur Dougnac présente le compte de gestion 2019 du budget annexe transport à la demande et le projet de délibération ci-dessous :

Vu le code général des collectivités,
Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Trésorière de Salies-du-Salat, Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif de la Communauté de communes.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031054

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.
SALIES-DU-SALAT-ST-MARTORY

ETABLISSEMENT : TRANSPORT A LA DEMANDE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70600 - TRANSPORT A LA DEMANDE

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	25 000,00				25 000,00
Fonctionnement	-26 228,18		2 543,99		-23 684,19
TOTAL I	-1 228,18		2 543,99		1 315,81
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 228,18		2 543,99		1 315,81

DECISION PROPOSEE :

DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

Monsieur Dougnac indique que le budget annexe transport à la demande est toujours en déficit. Madame la Trésorière a demandé qu'il soit versé 25 000€ d'avance de trésorerie.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- DE DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

♣ Finances – approbation des comptes de gestion 2019 – Budget annexe zone d'activité du Cap d'Arbon.

Nombre			Délibération n°2020-05-07
de membres en exercice	de membres présents + 5 procurations	de suffrages exprimés Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	
70			<u>Objet</u> : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe zone d'activité du Cap d'Arbon.

Monsieur Dougnac présente le compte de gestion 2019 du budget annexe zone d'activité du Cap d'Arbon et le projet de délibération ci-dessous :

Vu le code général des collectivités,
Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Trésorière de Salies-du-Salat,
Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif de la Communauté de communes.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031054

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES,
SALIES-DU-SALAT-ST-MARTORY

ETABLISSEMENT : ZA CAP D ARBON CC CAGIRE

Résultats budgétaires de l'exercice

70400 - ZA CAP D ARBON CC CAGIRE

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	136 773,47	1 054,00	137 827,47
Titres de recette émis (b)	2 634,00	4 679,00	7 313,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 634,00	4 679,00	7 313,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	136 743,47	1 054,00	137 797,47
Mandats émis (f)	14 438,33		14 438,33
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	14 438,33		14 438,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		4 679,00	
(h - d) Déficit	11 804,33		7 125,33

DECISION PROPOSEE :

- DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

Monsieur Dougnac fait remarquer que les dernières factures des travaux effectués sur la zone ont été acquittées en 2019, cela crée un déficit d'investissement. Il précise qu'en fonctionnement, le Fonds de Compensation de la TVA a été encaissé.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- DE DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

♣ Finances – approbation des comptes de gestion 2019 – Budget annexe zone d'activité du Cap d'Arbon.

Nombre			Délibération n°2020-05-08
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory.

Monsieur Dougnac présente le compte de gestion 2019 du budget annexe zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory et le projet de délibération ci-dessous :

Vu le code général des collectivités,
Vu l'exercice du budget 2019,

Monsieur le président informe le conseil communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Trésorière de Salies-du-Salat,
Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, présente un résultat conforme au résultat du compte administratif de la Communauté de communes.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031054

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.
SALIES-DU-SALAT-ST-MARTORY

ETABLISSEMENT : ZA MON TSAUNES - CC CAGIRE GARO

Résultats budgétaires de l'exercice

70700 - ZA MON TSAUNES - CC CAGIRE GARO

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	512 000,00	15 000,00	527 000,00
Titres de recette émis (b)	54 180,00		54 180,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	54 180,00		54 180,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	512 000,00	15 000,00	527 000,00
Mandats émis (f)	252 956,17		252 956,17
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	252 956,17		252 956,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	198 776,17		198 776,17

DECISION PROPOSEE :

- DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

Monsieur Dougnac précise que la recette de 54 180.00€ correspond à un versement de DETR et la dépense de 252 956.17€ à l'achat des terrains. 15 000€ ont été provisionnés en section de fonctionnement.

Madame Marlène Saint-Blancat Maire de Sepx demande si des restes à réaliser sont à prendre en compte.

Monsieur Dougnac lui répond par la négative, la Communauté de communes ne bénéficie que d'une seule subvention.

Monsieur Perrin indique qu'un complément va être versé en 2020. Le montant total notifié est de 140 000€. Il explique que le budget de la zone d'activités devra passer en comptabilité de stock. Pour cela il doit être demandé conseil à Madame la Trésorière.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- DE DIRE que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

♣ Finances – approbation des comptes administratifs 2019 – Budget principal.

Nombre			Délibération n°2020-05-09
de membres en exercice	de membres présents 60 + 5 procurations	de suffrages exprimés Pour : 64 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1	
70			<u>Objet</u> : Approbation du compte administratif 2019 du budget principal.

Monsieur Dougnac présente le compte administratif 2019 du budget principal et le projet de délibération ci-dessous :

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En l'absence du président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
Vu l'exécution budgétaire 2019 retracée au compte administratif 2019 dressé par le président,
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2019 détaillé comme suit :

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Budget principal	CA	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 12 081 086,76	G 11 347 281,50
	Section d'investissement	B 3 003 872,35	H 3 197 775,05

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 3 034 458,71 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	16 680 279,27	= G+H+I+J	17 579 515,26
--------------------------------	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 522 497,05	L 1 195 285,98	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	522 497,05	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 081 086,76	= G+I+K	14 381 740,21
	Section d'investissement	= B+D+F	5 121 689,56	= H+J+L	4 393 061,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	17 202 776,32	= G+H+I+J+K+L	18 774 801,24

DECISION PROPOSEE :

APPROUVER ET D'ARRETER le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus,

Monsieur Dougnac explique les restes à réaliser sont les fonds de concours versés aux communes, l'achat du bâtiment technique à la Poterie Clarous, la perception de subventions, l'encaissement du FCTVA et le pool.

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des questions. Il leur propose de voter dès qu'il aura quitté la séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- *D'APPROUVER ET D'ARRETER le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus,*

♣ Finances – approbation des comptes administratifs 2019 – Budget annexe SSIAD.

de membres en exercice	Nombre		Délibération n°2020-05-10
	de membres présents	de suffrages exprimés	
60	Pour : 64	<u>Objet</u> : Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe service de soins infirmiers à domicile.	
+	Contre : 0		
5	Abstention : 0		
70	Ne prend pas part au vote : 1		
	procurations		

Monsieur Dougnac présente le compte administratif 2019 du budget annexe service de soins infirmiers à domicile et le projet de délibération ci-dessous :

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En l'absence du président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
Vu l'exécution budgétaire 2019 retracée au compte administratif 2019 dressé par le président,
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2019 détaillé comme suit :

310792916 Code FINESS	Communauté de Communes Cagire Garonne Salat CGS SSIAD	CA CGS SSIAD	2019 ESMS
--------------------------	--	-----------------	--------------

Tableaux récapitulatifs de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
CGS SSIAD		29 367,51 €			15 787,46 €	
Total général		29 367,51 €			15 787,46 €	

SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
CGS SSIAD	586 710,00 €	545 131,98 €	-41 578,02 €	600 024,31 €	566 923,13 €	-33 101,18 €
Reprise de resultat	13 314,31 €	13 314,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	600 024,31 €	558 446,29 €	-41 578,02 €	600 024,31 €	566 923,13 €	-33 101,18 €

DECISION PROPOSEE :

- **APPROUVER ET ARRETER** le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus,
- **PROPOSER** une affectation du résultat de + 8 476.84 € en réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte n°10686).

Monsieur Dougnac précise que l'affectation du résultat se fait avec un décalage de deux années.

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote de l'assemblée.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

-D'APPROUVER ET D'ARRETER le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus,

-DE PROPOSER une affectation du résultat de + 8 476.84 € en réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte n°10686).

♣ Finances – approbation des comptes administratifs 2019 – Budget annexe SAAD.

Nombre			Délibération n°2020-05-11
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 64 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1	<u>Objet</u> : Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Monsieur Dougnac présente le compte administratif 2019 du budget annexe service d'aide et d'accompagnement à domicile et le projet de délibération ci-dessous :

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 En l'absence du président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
 Vu l'exécution budgétaire 2019 retracée au compte administratif 2019 dressé par le président,
 Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2019 détaillé comme suit :

310787262 Code FINESS	Communauté de Communes Cagire Garonne Salat CGS Service de maintien à domicile	CA CGS SAAD	2019 ESMS
--------------------------	---	----------------	--------------

Tableaux récapitulatifs de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
CGS Service de maintien à domicile		17 130,13 €			22 321,86 €	
Total général		17 130,13 €			22 321,86 €	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
CGS Service de maintien à domicile	2 026 071,27 €	2 004 941,76 €	-21 129,51 €	2 026 071,27 €	2 044 092,37 €	18 021,10 €
Total général	2 026 071,27 €	2 004 941,76 €	-21 129,51 €	2 026 071,27 €	2 044 092,37 €	18 021,10 €

DECISION PROPOSEE :

- **APPROUVER ET ARRETER** le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus,
- **PROPOSER** une affectation du résultat de + 39 150.61€ en réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte n°10686).

Monsieur Elizondo explique que la Trésorerie fait le report d'une année sur l'autre. Il explique que pour le SAAD, l'affectation du résultat est négociée par le Conseil Départemental et pour le SSIAD avec l'ARS. Un décalage de deux années existe.

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- **D'APPROUVER ET D'ARRETER** le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus,
- **DE PROPOSER** une affectation du résultat de + 39 150.61 € en réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte n°10686).

♣ Finances – approbation des comptes administratifs 2019 – Budget annexe TAD.

Nombre			Délibération n°2020-05-12
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
	60	Pour : 64	<u>Objet</u> : Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe transport à la demande.
	+	Contre : 0	
	5	Abstention : 0	
70	procurations	Ne prend pas part au vote : 1	

Monsieur Dougnac présente le compte administratif 2019 du budget annexe transport à la demande et le projet de délibération ci-dessous :

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 En l'absence du président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
 Vu l'exécution budgétaire 2019 retracée au compte administratif 2019 dressé par le président,
 Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2019 détaillé comme suit :

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Transport à la demande		CA	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 51 283,20	G 53 827,19	G-A 2 543,99
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C 26 228,18 <small>(si déficit)</small>	I <small>(si excédent)</small>	
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J 25 000,00 <small>(si excédent)</small>	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 77 511,38	Q= G+H+J 78 827,19	=Q-P 1 315,81

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 77 511,38	= G+H+K 53 827,19	-23 684,19
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 25 000,00	25 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 77 511,38	= G+H+I+J+K+L 78 827,19	1 315,81

DECISION PROPOSEE :

- APPROUVER ET D'ARRETER le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus.

Monsieur Dougnac fait remarquer que le compte administratif comprend les 25 000€ d'avance de trésorerie.

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

-D'APPROUVER ET D'ARRETER le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus.

♣ **Finances – approbation des comptes administratifs 2019 – Budget annexe zone d'activité du Cap d'Arbon.**

Nombre			Délibération n°2020-05-13 Objet : Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe zone d'activité du Cap d'Arbon.
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
	60	Pour : 64	
70	+ 5 procurations	Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1	

Monsieur Dougnac présente le compte administratif 2019 du budget annexe zone d'activité du Cap d'Arbon et le projet de délibération ci-dessous :

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En l'absence du président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
Vu l'exécution budgétaire 2019 retracée au compte administratif 2019 dressé par le président,
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2019 détaillé comme suit :

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Zone Activité Cap d'Arbon			CA	2019	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II		
VUE D'ENSEMBLE			A1		
EXECUTION DU BUDGET					
			DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	4 679,00
	Section d'investissement	B	14 438,33	H	2 634,00
			+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	54,00 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	121 904,03 (si déficit)	J	(si excédent)
			=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)		136 396,36 = A+B+C+D		7 313,00 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		0,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		54,00 = A+C+E		4 679,00 = G+I+K
	Section d'investissement		136 342,36 = B+D+F		2 634,00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		136 396,36 = A+B+C+D+E+F		7 313,00 = G+H+I+J+K+L

DECISION PROPOSEE :

- **APPROUVER ET ARRETER** le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- **D'APPROUVER ET D'ARRETER** le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus.

♣ **Finances – approbation des comptes administratifs 2019 – Budget annexe zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory.**

Nombre			Délibération n°2020-05-14
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 64 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1	Objet : Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory.

Monsieur Dougnac présente le compte administratif 2019 du budget annexe zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory et le projet de délibération ci-dessous :

Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En l'absence du président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat qui a quitté la salle et ne prend donc pas part au vote,
Vu l'exécution budgétaire 2019 retracée au compte administratif 2019 dressé par le président,
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2019 détaillé comme suit :

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Zone Activité Montsaunes Saint Martor	CA	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G 0,00
	Section d'investissement	B 252 956,17	H 54 180,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 356,00 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 254 312,17	= G+H+I+J 54 180,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+H+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	254 312,17	= H+J+L	54 180,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	254 312,17	= G+H+I+J+K+L	54 180,00

DECISION PROPOSEE :

- **APPROUVER ET ARRETER** le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus.

Monsieur Dougnac explique que la dépense de 254 312.17€ correspond aux frais liés à l'acquisition des parcelles (achat des terrains aux propriétaires, frais de SAFER, honoraires du cabinet d'avocats) et la recette de 54 180.00€ à la perception de la DETR.

Monsieur Dougnac demande aux délégués s'ils ont des questions et leur propose de voter après que Monsieur le Président ait quitté la séance.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

-D'APPROUVER ET D'ARRETER le compte administratif pour l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus.

♣ Finances – affectation des résultats au budget primitif principal 2020.

Nombre			Délibération n°2020-05-15
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Affectation des résultats au budget primitif principal 2020.

Monsieur Dougnac explique que sur les 2 300 653.45€ de résultat cumulé de la section de fonctionnement, il convient d'affecter 728 628.53€ à l'article 1068 (Recettes de la section d'investissement : « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin de couvrir le besoin de financements constaté sur la section d'investissement.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire s'ils ont des questions et leur propose de se prononcer sur le projet de délibération ci-dessous :

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exécution budgétaire 2019 retracée au compte administratif 2019 dressé par le président,
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2019,

- Résultat cumulé sur la section de fonctionnement : 2 300 653.45 €.
- Résultat cumulé sur la section d'investissement : -728 628.53 €.
- Résultat cumulé global : 1 572 024.92 €

Sur les 2 300 653.45 € de résultat cumulé de la section de fonctionnement, affecter 728 628.53€ à l'article 1068 (Recettes de la section d'investissement : « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin de couvrir le besoin de financements constaté sur la section d'investissement.

DECISION PROPOSEE :

Sur les 2 300 653.45€ de résultat cumulé de la section de fonctionnement, **AFFECTER** 728 628.53€ à l'article 1068 (Recettes de la section d'investissement : « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin de couvrir le besoin de financements constaté sur la section d'investissement.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

Sur les 2 300 653.45€ de résultat cumulé de la section de fonctionnement, D'AFFECTER 728 628.53€ à l'article 1068 (Recettes de la section d'investissement : « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin de couvrir le besoin de financements constaté sur la section d'investissement.

♣ Finances – affectation des résultats au budget annexe 2020 zone d'activité Cap d'Arbon.

Nombre			Délibération n°2020-05-16
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
	60	Pour : 65	<u>Objet</u> : Affectation des résultats au budget annexe 2020 zone d'activité Cap d'Arbon.
	+	Contre : 0	
70	5 procurations	Abstention : 0	

Monsieur Dougnac indique que sur les 4 625€ de résultat cumulé de la section de fonctionnement, il convient d'affecter 4 625€ à l'article 1068 (Recettes de la section d'investissement : « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin de couvrir le besoin de financements constaté sur la section d'investissement.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire s'ils ont des questions et leur propose de se prononcer sur le projet de délibération ci-dessous :

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exécution budgétaire 2019 retracée au compte administratif 2019 dressé par le président,
Vu le résultat de clôture pour l'exercice 2019,

- Résultat cumulé sur la section de fonctionnement : 4 625 €.
- Résultat cumulé sur la section d'investissement : -133 708.36 €.
- Résultat cumulé global : 129 083.36 €

Sur les 4 625 € de résultat cumulé de la section de fonctionnement, affecter 4 625 € à l'article 1068 (Recettes de la section d'investissement : « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin de couvrir le besoin de financements constaté sur la section d'investissement.

DECISION PROPOSEE :

Sur les 4 625€ de résultat cumulé de la section de fonctionnement, **AFFECTER** 4 625€ à l'article 1068 (Recettes de la section d'investissement : « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin de couvrir le besoin de financements constaté sur la section d'investissement.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

Sur les 4 625€ de résultat cumulé de la section de fonctionnement, D'AFFECTER 4 625€ à l'article 1068 (Recettes de la section d'investissement : « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin de couvrir le besoin de financements constaté sur la section d'investissement.

♣ Finances – Budget primitif principal 2020.

Nombre			Délibération n°2020-05-17
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 61 Contre : 1 Abstention : 3	<u>Objet</u> : Budget primitif principal 2020.

Monsieur Dougnac explique la nomenclature « fonctionnelle » et l'analytique. Il précise que pour la première fois cette année, le budget est présenté par nature et par fonction.

- la nature, c'est les comptes d'imputation comptable et les chapitres budgétaires (exemple : une dépense au compte 611 dans le chapitre budgétaire 011).
- la fonction, c'est le classement de la dépense ou de la recette dans un secteur d'activité (exemple : la dépense au compte 611 va être classée dans la fonction 4 « sport et jeunesse »).

Monsieur Dougnac indique que la présentation fonctionnelle, est « un instrument d'information » destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une communauté de communes. Contrairement à une approche de la comptabilité analytique, qui permet de dégager les coûts et les prix de revient de chaque service intercommunal ou de chaque équipement, la nomenclature fonctionnelle permet uniquement de répartir, par secteur d'activité et par grande masse, les crédits ouverts au budget d'une Communauté de communes.

Il explique que la comptabilité analytique de la Communauté de communes s'appuie sur la nomenclature fonctionnelle mais va « plus loin dans le détail » afin d'évaluer les coûts et les prix de revient de chaque service intercommunal ou de chaque équipement.

Monsieur Dougnac indique aux délégués que cet analytique leur est présenté ci-après pour information. Attention, cet analytique n'est pas figé. Il est modifiable et adaptable à l'activité de la Communauté de communes. Cependant une certaine stabilité permet une comparaison d'une année sur l'autre et l'établissement de bilans.

Monsieur Dougnac explique que la nomenclature fonctionnelle va jusqu'à 3 subdivisions :

Fonction 6 : Famille

Sous-fonction 64 : Crèches et garderies

Sous-sous-fonction : 641 : Crèches

Exemple :

FONCTION 6	FAMILLE	60	Famille-Services communs		
		61	Services en faveur des personnes âgées		
		62	actions en faveur de la maternité		
		63	Aides à la famille		

				641	Crèches
				6411	C - CRECHE-(Aspet)
		64	Crèches et garderies	6412	G - CRECHE-(St Martory)
				6413	S - CRECHE-(Salies)
				6414	RAM Salies
				642	Garderies/ALAE- inactif

Il ajoute qu'en comptabilité analytique on compte jusqu'à 4 subdivisions :

Fonction 6 : Famille

Sous-fonction 64 : Crèches et garderies

Sous-sous-fonction : 641 : Crèches

Analytique : 6411 C-CRECHE (Aspet)

Monsieur Dougnac présente l'ensemble de l'analytique de la Communauté de communes :

FUNCTION	LIBELLE FUNCTION	SS-FUNCTION	LIBELLE SS- FUNCTION	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	
FUNCTION 0	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	01	Opérations non ventilables		<i>Affecter tous les emprunts, écritures spécifiques, FCTVA, impôts, DGF, DGD, amortissements, ICNE</i>	
		02	Administration générale	020	Administration générale de la collectivité	
				0201	A-Rémunération	
				0202	S- Pôle- Salies	
				0203	C- Pôle- Aspet	
				0204	G- Pôle- St Martory	
				0205	RH	
				021	Elus	
				022	Administration générale de l'état	
				023	Communication	
				024	Fêtes et cérémonies	
		025	Aides aux associations			
		026	Cimetières et pompes funèbres			
03	Justice					
04	Coopération décentralisée action européenne et internationale					

FUNCTION 1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	11	Sécurité intérieure	110	Sécurité et salubrité- Services communs
				111	Police Nationale
				112	Police Municipale
				113	Pompiers incendies et secours
				114	Autres services de protection civile
		12	Hygiène et salubrité publique		

FUNCTION 2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	20	Services communs		
		21	Enseignement Primaire	211	Ecoles Maternelles
				212	Ecoles Primaires
				213	Classes regroupées
		22	Enseignement du deuxième degré		
23	Enseignement supérieur				
24	Formation continue				

		25	Services annexes de l'enseignement	251	Hébergement et restauration scolaire
				252	Transports scolaires
				253	Sport scolaire
				254	Médecine scolaire
				255	Classes découverte, services annexes de l'enseignement
				2551	CLAS Aspet (aide aux devoirs)

FONCTION 3	CULTURE	30	Culture Services communs		
		31	Expression artistique	311	Expression musicale
				312	Arts plastiques + autres activités artistiques
				313	Théâtres
				314	Cinémas salles de spectacle
		32	Conservation et diffusion des patrimoines	321	Bibliothèques et médiathèques
				322	Musées
				323	Archives
				324	Entretien du patrimoine culturel
		33	Action culturelle	331	CNAR (Centre National arts de Rue)
				332	Culture

FONCTION 4	SPORT ET JEUNESSE	40	Sport et jeunesse - Services communs	40	
		41	Sports	410	SPORT SC
				411	Salles de sport, Gymnase
				4111	Gymnase Aspet
				412	Stades
				413	Piscines
				4131	Piscine Aspet
				4132	Piscine Salies
				414	Autres équipements sportifs ou de loisirs
				4141	Dôme Tennis Saint Martory
				415	Manifestations sportives
		42	Jeunesse	420	JEUNESSE SC
				421	Centre de loisirs-ALSH périscolaires et extrascolaires
				4211	ALSH Extrascolaire- secteur Aspet
				4212	ALSH Extrascolaire- secteur St Martory
				4213	ALSH extrascolaire et périscolaire - APEAI
				4214	ALSH périscolaire (ALAE)-secteur St Martory
				4215	ALSH périscolaire (ALAE)-Aspet
				4216	ALSH périscolaire (ALAE)-Izaut de l'Hôtel
				4217	ALSH périscolaire (ALAE)-Sengouagnet
		4218	ALSH périscolaire (ALAE)-Syndicat des Ecoles des 3 V		
		4219	CLAS Aspet		

				422	Autres activités pour les jeunes
				4221	Jeunesse Aspet
				4222	Jeunesse St Martory
				423	Colonies de vacances

FONCTION 5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	51	Santé	510	Santé-Services communs
				511	Dispensaires et autres établissements sanitaires
				5111	Maison médicale Salies
				5112	Maison de santé st Martory
				5113	SSIAD
				5114	Maison de santé Aspet
		512	Actions de prévention sanitaire		
		52	Interventions sociales	520	Interventions sociales-services communs
				521	Services à caractère social pour handicapés et inadaptés
				5211	SAAD
				522	Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence
				523	Actions en faveur des personnes en difficulté
524	Autres services de protection civile				

FONCTION 6	FAMILLE	60	Famille-Services communs				
		61	Services en faveur des personnes âgées				
		62	actions en faveur de la maternité				
		63	Aides à la famille				
		64	Crèches et garderies	641	Crèches		
				6411	C - CRECHE-(Aspet)		
				6412	G - CRECHE-(St Martory)		
				6413	S - CRECHE-(Salies)		
				6414	RAM Salies		
642	Garderies/ALAE- inactif						

FONCTION 7	LOGEMENT	70	Logement-Services communs		
		71	Parc privé de la ville		
		72	Aide au secteur locatif		
		73	Aide à l'accession à la propriété		

FONCTION 8	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT	81	Services urbains	810	Services urbains-Services communs
				811	Eau et assainissement
				8111	Eau
				812	Collecte et traitement des ordures ménagères
				8121	Divers OM
				8122	Tri
				8123	Traitement
				8124	Ramassage
8125	Déchetterie Mane				

				8126	Déchetterie St Martory		
				813	Propreté urbaine		
				814	Eclairage public		
				815	Transports urbains		
				816	Autres réseaux et services divers		
				8161	Services location matériel équipement		
				81611	Location chapiteaux		
				81612	Location podium		
				81613	location estrade		
		82	Aménagement urbain			820	Aménagement urbain- Services communs
						8201	Rémunération- Encadrement technique
						8202	Services techniques- Rémunération
						8203	C- Atelier (Services techniques ST Aspet)
						8204	G- Atelier (Services techniques ST Martory)
						8205	S- Atelier (Services techniques Salies)
						821	Equipements annexes de voirie
						8211	Engins divers
						822	Voirie communale et routes
						8221	Entretien voirie
						8222	Pool Voirie
						8223	Déneigement
						823	Espaces verts urbains
						824	Autres opérations d'aménagement urbain
						83	Environnement
		831	Aménagement des eaux				
		8311	Rivière- Rémunération				
		8312	Ger- Job				
8313	Garonne						
8314	Salat						
832	Actions spécifiques de lutte contre la pollution						
833	Préservation du milieu naturel						

FONCTION 9	ACTION ECONOMIQUE	90	Interventions économiques	901	Développement durable
				9011	Dev durable rémunération
				9012	Dev durable
				902	Développement Territorial
				9021	Habitat
				9022	Source COURET GANTIES
				9023	Maison des services St Martory
				9024	Mobilité
				9025	Forum des associations
				9026	Maison des Associations St Martory
				903	Développement économique

			9031	Développement économique-Rémunération
			9032	Développement économique
			9033	Tiers lieux
			9034	Fonds de concours /Aides aux entreprises
			9035	SDAN
			9036	fds de concours communes
	91	Foires et marchés	910	Foires et marchés-services communs
			911	Festivités
	92	Aides à l'agriculture et aux ind agro alim		
	93	Aides à l'énergie au bat aux TP		
	94	Aides au commerce et aux services marchands	940	Services communs
			941	OMPCA
	95	Aides au tourisme	950	Services communs
			951	TOURISME-REMUNERATION
			952	BONNEFONT
			9520	Bonnefont Commun
			9521	Bonnefont cellier
			9522	Bonnefont chalet
			9523	Bonnefont interprétation
			9524	Bonnefont jardin
			953	TOURISME
			9533	BIT SALIES
			9532	BIT SAINT-MARTORY
			9531	BIT ASPET
			9534	BIT ARBAS
			954	GITE CASTERET
			955	PORT AUZAS
			956	LAC TOUILLE
			957	Thermes Salies
			958	Thermes Encausse
			959	Sentiers de randonnées
	96	Aides aux services publics		

Monsieur Dougnac souligne que la mise en place d'une comptabilité fonctionnelle détaillée va permettre de connaître les coûts des différents services et de réaliser un suivi précis.

Il indique qu'il tient à remercier Madame Fourès, Monsieur Perrin et Monsieur Elizondo pour le travail fourni lors de la mise en place au 1^{er} janvier 2020 de la comptabilité analytique présentée.

Monsieur Philippe Souquet Maire de Cassagne demande si la Communauté de communes pratiquait cette comptabilité fonctionnelle avant cette date.

Monsieur le Président lui répond par la négative.

Monsieur Dougnac précise que sa mise en place est obligatoire pour notre Communauté de communes, elle répond à une nomenclature l'officielle.

Monsieur Dougnac rappelle les choix faits par le conseil communautaire du 25 juin 2020 :

- Fixation des taux suivants : Taxe foncière bâti 5.97%
Taxe foncière non bâti : 6.52 (maintien du taux 2019),
Contribution foncière des entreprises : 28.25 (maintien du taux 2019),
- Vote d'un dégrèvement de 2/3 du montant de la CFE des entreprises des secteurs d'activité particulièrement touchés par la crise sanitaire (hôtellerie, restauration, tourisme, événementiel, sport, culture). La communauté de communes ayant à sa charge 50% du dégrèvement (l'Etat compense le reste),
- Fixation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : maintien du taux cible unique à 11.5% vers lequel se fait le lissage qui sera atteint en 2021.

Les délégués prennent connaissance de l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes locales.

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition de 2019 2	Taux d'imposition plafonné pour 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE	4 202 497	28,25	>>>	4 316 000	1 219 270

Pour information :
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2019 2	Autre option : taux moyens pondérés des communes 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation	20 947 365	12,47		21 289 000	2 654 738
Taxe foncière (bâti)	18 515 712	2,96		18 797 000	556 391
Taxe foncière (non bâti)	665 219	6,52		673 200	43 893

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

4 448 810	-	277 034	-	37 412	-	152 856	-	518 032	-	N C	-	43 612
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB		Produit global des IFR		Produit de la CVAE		DCRTP		TASCOM
2 654 738	-		+	1 620 218	=	1 219 270	+	1 166 074				
Produit prévisionnel de TH		Versement GIR		Prélèvement GIR		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TF (à reporter au cadre II-2)				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) 6	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) 8	TAUX VOTES 9	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10
1,942537	5,75	5,97	1 122 121
	12,67	6,52	43 893
600 284	Produit fiscal attendu TF (dont transferts)		1 166 074

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2020

Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
2,32		28,25	0,65
Produit de CFE unique (col.4 x col.13)			1 219
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée			

TOULOUSE

A MANE

le 26/06/20

Monsieur Dougnac explique que la Communauté de communes devient bénéficiaire du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) en 2020 du fait d'un effort fiscal agrégé supérieur à 1 (il est de 1.030775). Il ajoute que le passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire a permis à la Communauté de communes de remplir ce critère.

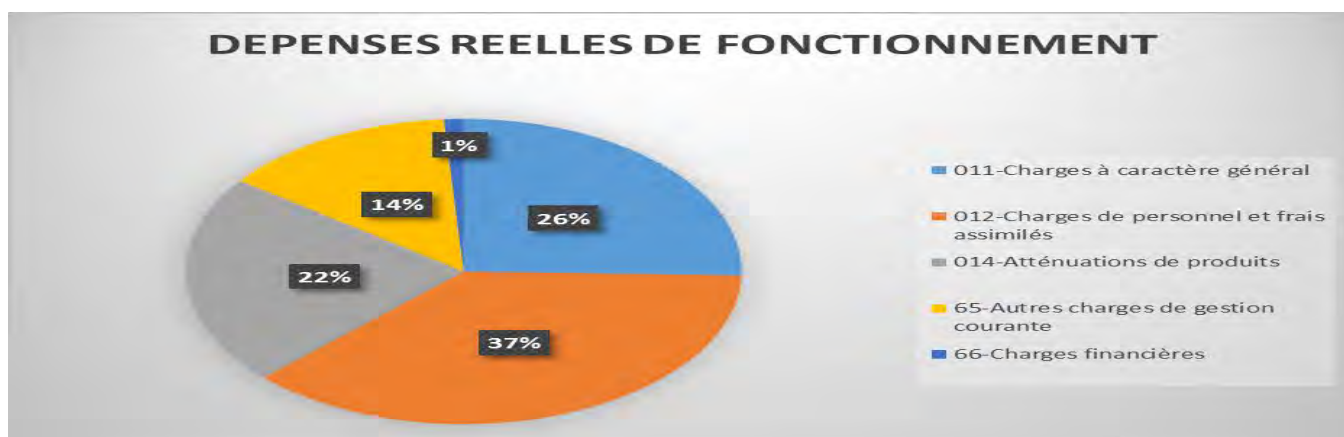
Monsieur Dougnac précise que le FPIC va être notifié à la Communauté de communes dans les prochains jours. A partir de cette date, l'assemblée a un délai de deux mois pour décider de la répartition entre les communes et la Communauté de communes. Son montant est d'environ 540 000€.

Monsieur le Président précise que le débat aura lieu lors du conseil communautaire du mois de septembre 2020. La mise en place d'une dotation de solidarité peut également être envisagée.

Monsieur Massié demande quel est le lien entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le FPIC.

Monsieur le Président lui répond que contrairement à la redevance, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt, qui entre dans le calcul de l'effort fiscal.

Monsieur Dougnac commente les diagrammes circulaires ci-dessous :



Monsieur Dougnac indique que le plus gros chapitre est le 012, ce qui est la règle pour les collectivités publiques. Taux de 37% proche du taux moyen observable.

Dans le chapitre 011 : tous les postes de dépenses de fonctionnement courant (surcoût COVID-19 prévu)

Dans le chapitre 014 :

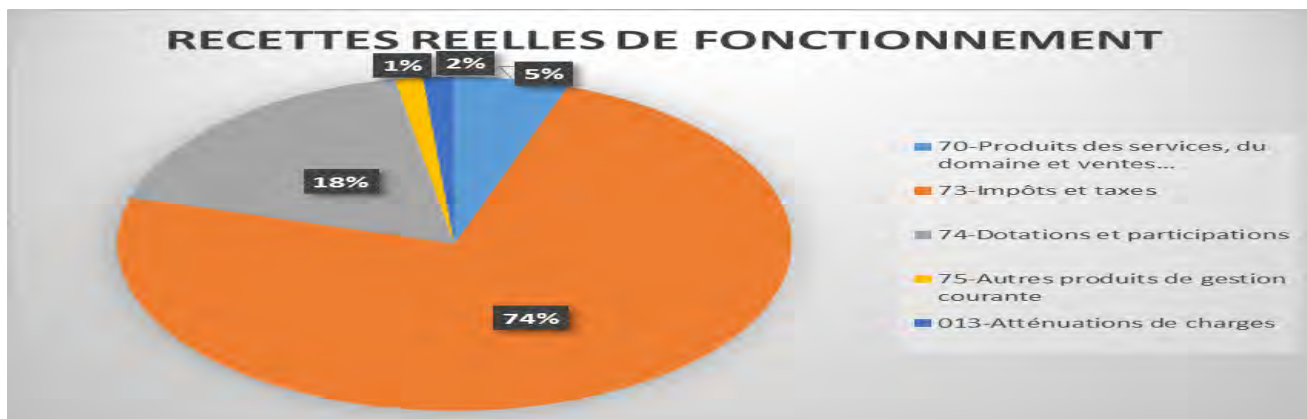
- Attributions de compensation (AC) versées aux communes (906 310 €),
- Reversement FNGIR (1 620 218 €),
- Dotation de solidarité communautaire (50 000 €),

Dans le chapitre 65 :

- subvention tourisme/sport/culture/périscolaire,
- cotisation à des organismes de regroupement : exemple PETR/SMEA/SYCOSERP/Service local de l'habitat etc.,

- écriture d'équilibre du budget annexe transport à la demande,

Dans le chapitre 66 : les intérêts d'emprunt.



Monsieur Dougnac explique que le plus gros chapitre est le 73 ce qui est logique car on y trouve la fiscalité. On y trouve également les AC reçues des communes (340 624 €).

Dans le chapitre 74 :

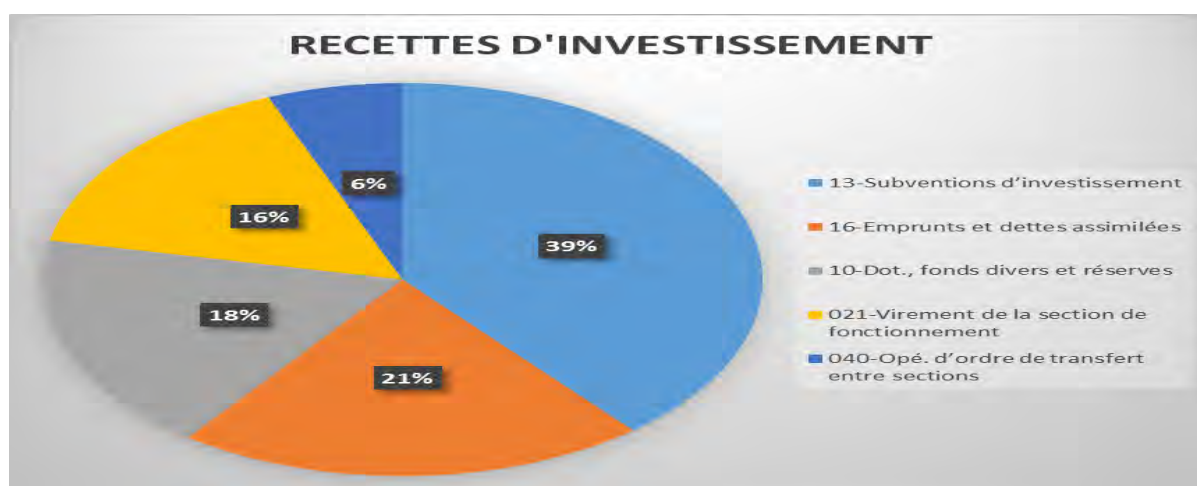
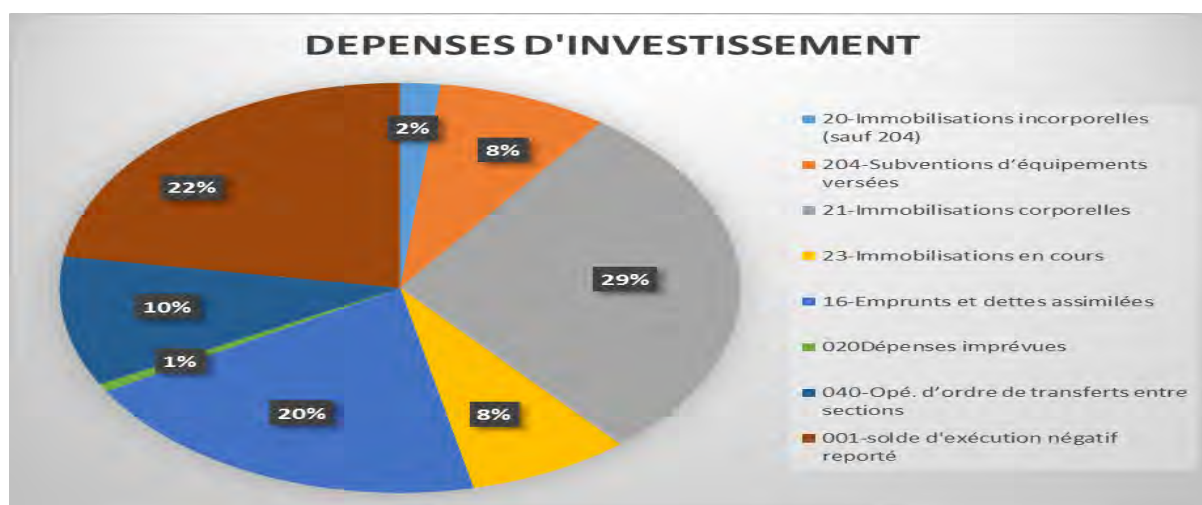
- Dotation globale de fonctionnement (940 557 €),
- Recettes CAF,
- Recettes repreneurs OM,
- Recettes remboursement masques.

Dans le chapitre 70 :

- Recettes prestations des services techniques,
- Recettes ALAE ALSH,
- Remboursement des mises à disposition de personnel intercommunal,
- Remboursement des facturations aux budgets annexes.

Dans le chapitre 75 : revenus des immeubles (maison médicale, maison de santé),

Dans le chapitre 013 : remboursement d'assurance du personnel.



Monsieur Dougnac indique que la structure des dépenses et des recettes est similaire entre 2019 et 2020.

Monsieur Souquet indique qu'il a été annoncé lors du conseil communautaire du 25 juin 2020 qu'une économie de 500 000€ serait réalisée. Il demande sur quel poste.

Monsieur le Président lui répond que la réponse se trouve dans la suite du diaporama.

Monsieur Dougnac présente les investissements inclus dans le budget :

DOMAINE	MONTANT GLOBAL	OBJET	MONTANT DETAILLE
AIDES AUX COMMUNES	293 676,52 €	FONDS DE CONCOURS	281 676,52 € dont 100 000 € d'enveloppe 2020, le reste étant des RAR
		ELEVATEUR	12 000 €
SERVICES SUPPORT	32 665,85 €	SIEGE SOCIAL-HC	29 190,45 €
		PÔLE ST MARTORY	3 475,40 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	757 811,34 €	MAISON DE SANTE SAINT-MARTORY	7 575,13 €
		MAISON DE SANTE ASPET	510 000,00 €
		OMPCA	22 000,00 €
		AIDE AUX ENTREPRISES- crise sanitaire	123 700,00 €
		AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES	37 500,00 €
		AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES (entreprise MARTINEZ)	25 500,00 €
		MAISON MEDICALE SALIES	16 736,21 €
		Volet environnemental	14 800,00 €
TOURISME	28 596,26 €	SENTIERS DE RANDONNEE	5 000,00 €
		BIT	3 560,24 €
		Logiciel taxe de séjour	6 828,00 €
		BONNEFONT	13 208,02 €
DEV DURABLE	20 000 €	LAC DE TOUILLE	20 000,00 €
Communication	33 423 €	DIVERS COMMUNICATION (dont totems)	33 423,00 €
AGRICULTURE FORÊTS	40 000,00 €	cuisine centrale	40 000,00 €
PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE	12 149,98 €	CRECHE SALIES	7 649,98 €
		DIVERS MATERIEL	4 500,00 €
OM	511 418,40 €	Matériel dont benne ordures ménagères	511 418,40 €
SERVICES TECHNIQUES	1 147 211,00 €	MATERIEL VOIRIE	35 652,00 €
		BATIMENT SERVICES TECHNIQUES	354 752,00 €
		MATERIEL DIVERS	19 424,00 €
		MATERIEL ESPACES VERTS	1 099,00 €
		TRAVAUX VOIRIE PAR ENTREPRISE	736 284,00 €

Total = 2 549 852,83€

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des questions.

Monsieur Massié demande où seront placés les totems (dépenses de communication).

Monsieur le Président lui répond qu'ils seront installés à l'entrée des bâtiments appartenant à la Communauté de communes. Certains le sont déjà. La dépense est engagée. Le budget étant voté en juillet, une partie des dépenses est réalisée.

Monsieur Dougnac présente les dépenses par secteur d'activités (nomenclature fonctionnelle) :

FONCTION	non ventilable	services généraux administrations publiques	enseignement formation	culture
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 725 217,55 €	32 665,85 €		
RECETTES INVESTISSEMENT	3 795 222,90 €	6 000,00 €		
DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 440 884,56 €	1 389 869,80 €	30 400,00 €	143 979,47 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	9 670 350,82 €	34 109,73 €		35,00 €

FONCTION	sport et jeunesse	interventions sociales et santé	famille	aménagement et services urbains	action économique
DEPENSES INVESTISSEMENT	4 500,00 €	534 311,34 €	7 649,98 €	2 258 629,40 €	655 475,78 €
RECETTES INVESTISSEMENT		450 000,00 €	845,00 €	1 692 338,00 €	274 044,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 414 177,73 €	198 332,80 €	661 638,45 €	3 970 117,52 €	719 600,72 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	616 557,00 €	182 099,93 €	238 000,00 €	3 142 748,57 €	85 100,00 €

FONCTION	total
DEPENSES INVESTISSEMENT	6 218 449,90 €
RECETTES INVESTISSEMENT	6 218 449,90 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	13 969 001,05 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	13 969 001,05 €

Madame Saint-Blancat demande à quels postes correspondent les dépenses et recettes non ventilables.

Monsieur Dougnac lui répond :

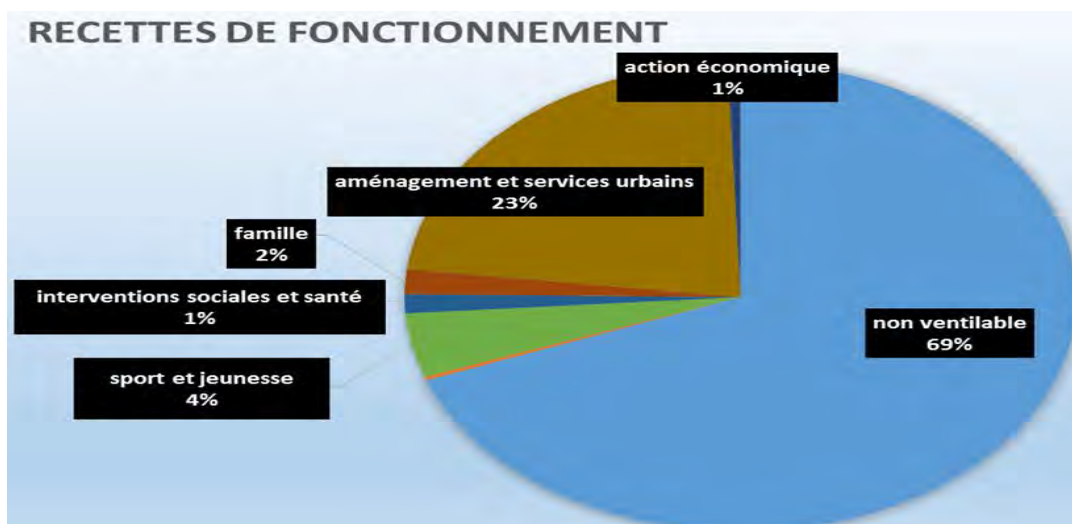
► Dépenses de fonctionnement :

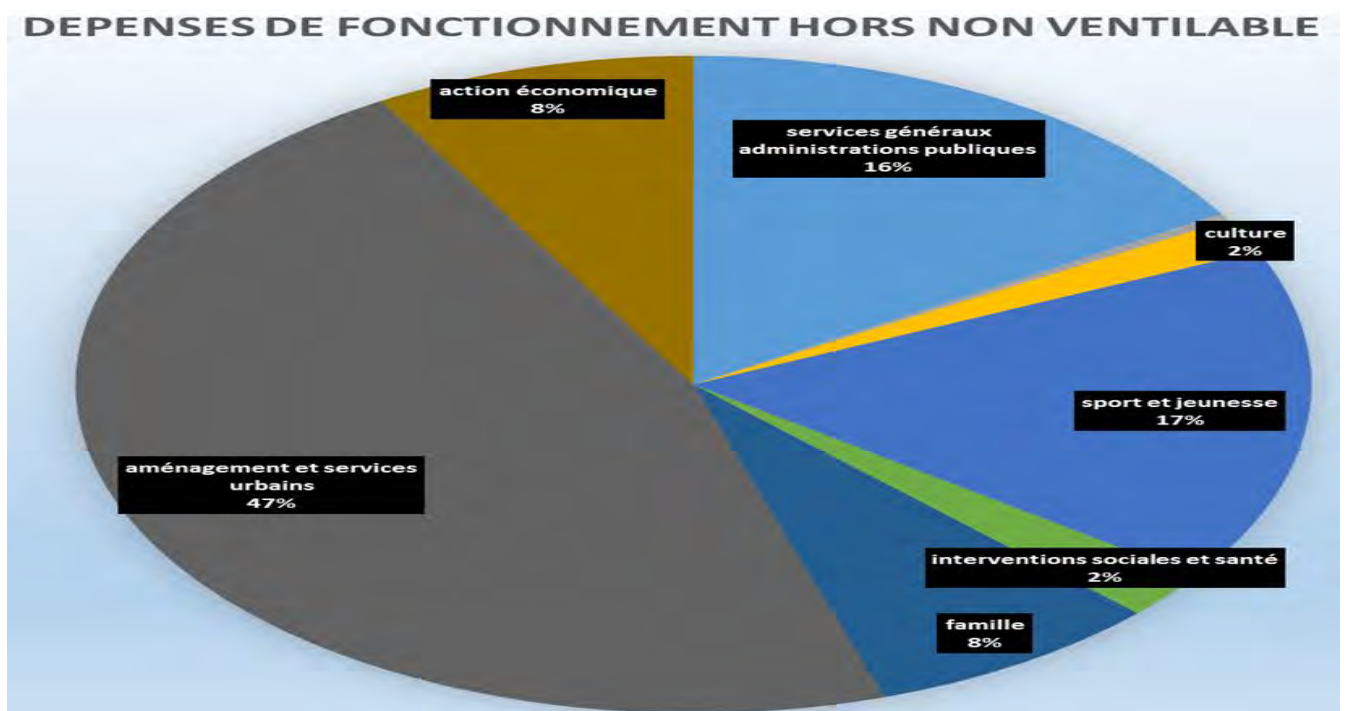
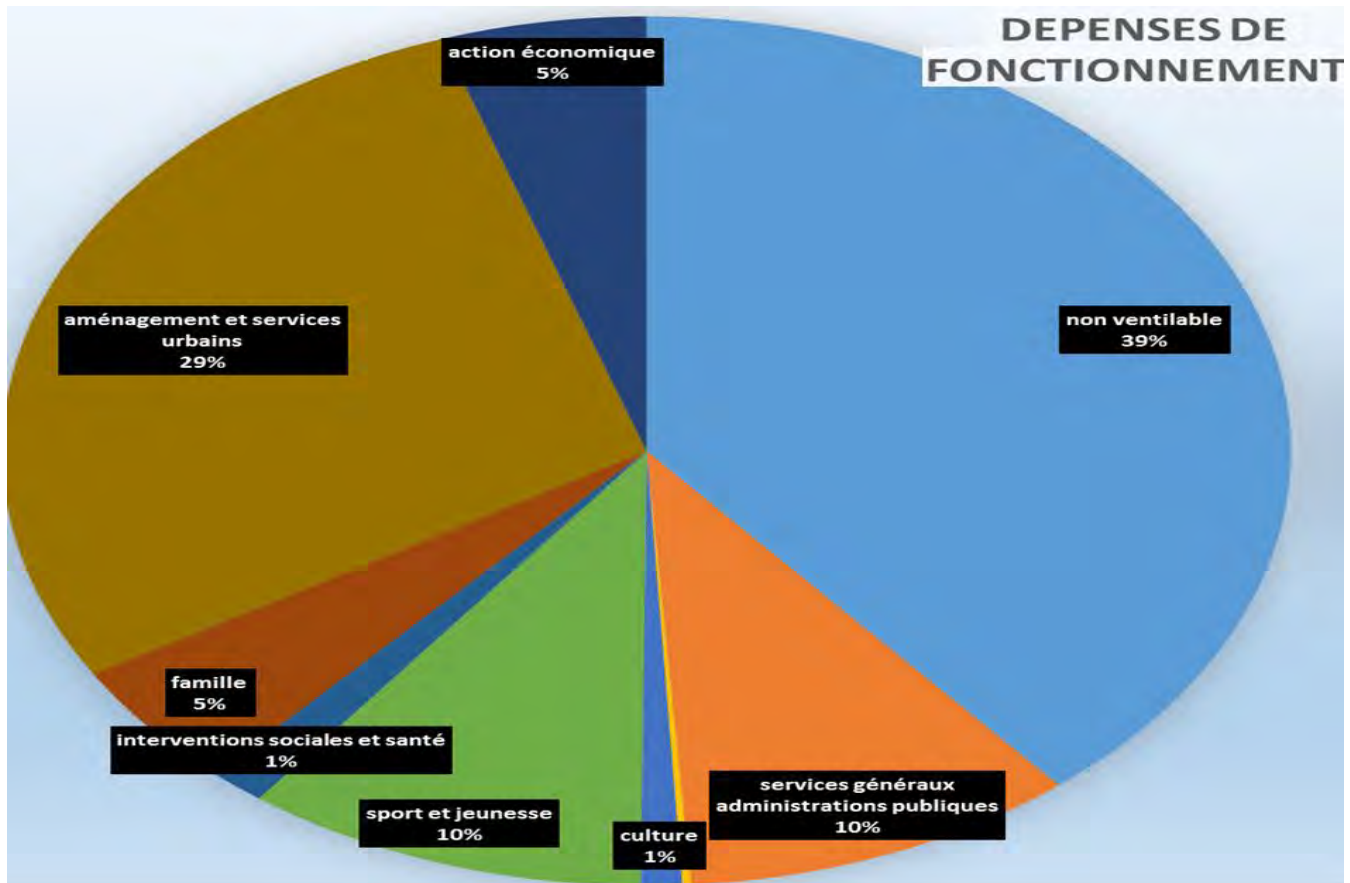
- Assurance du personnel
- Prime COVID
- Reversement du FNGIR
- Versement de la dotation de solidarité
- Dépenses imprévues
- Attributions de compensation
- Charges exceptionnelles
- Intérêt des emprunts
- Virement à la section d'investissement

► Recettes de fonctionnement :

- La fiscalité sauf la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la GEMAPI qui entrent dans « aménagement et services urbains ».
- La Dotation Général de Fonctionnement
- Le remboursement d'indemnités liées à l'assurance du personnel
- L'excédent de fonctionnement

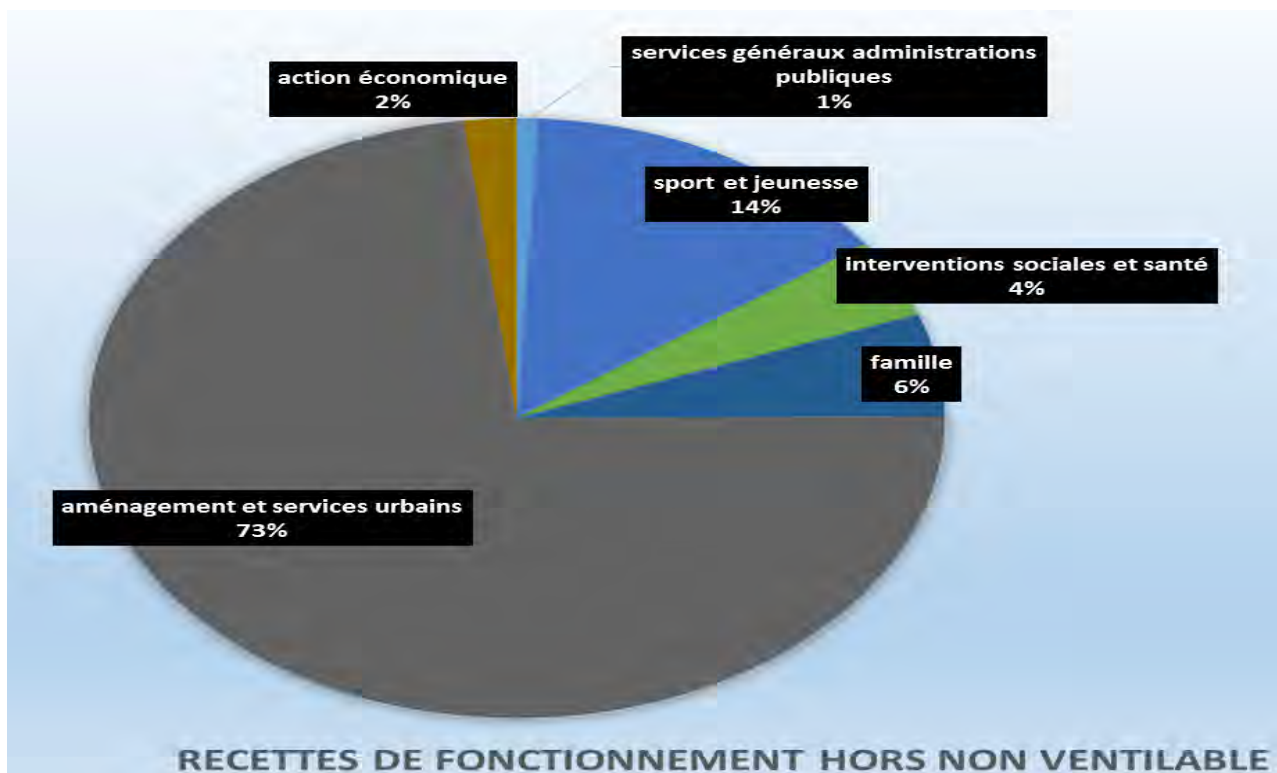
Les délégués prennent connaissance des diagrammes ci-dessous :





Monsieur Dougnac apporte des précisions sur les dépenses de fonctionnement hors non ventilable.

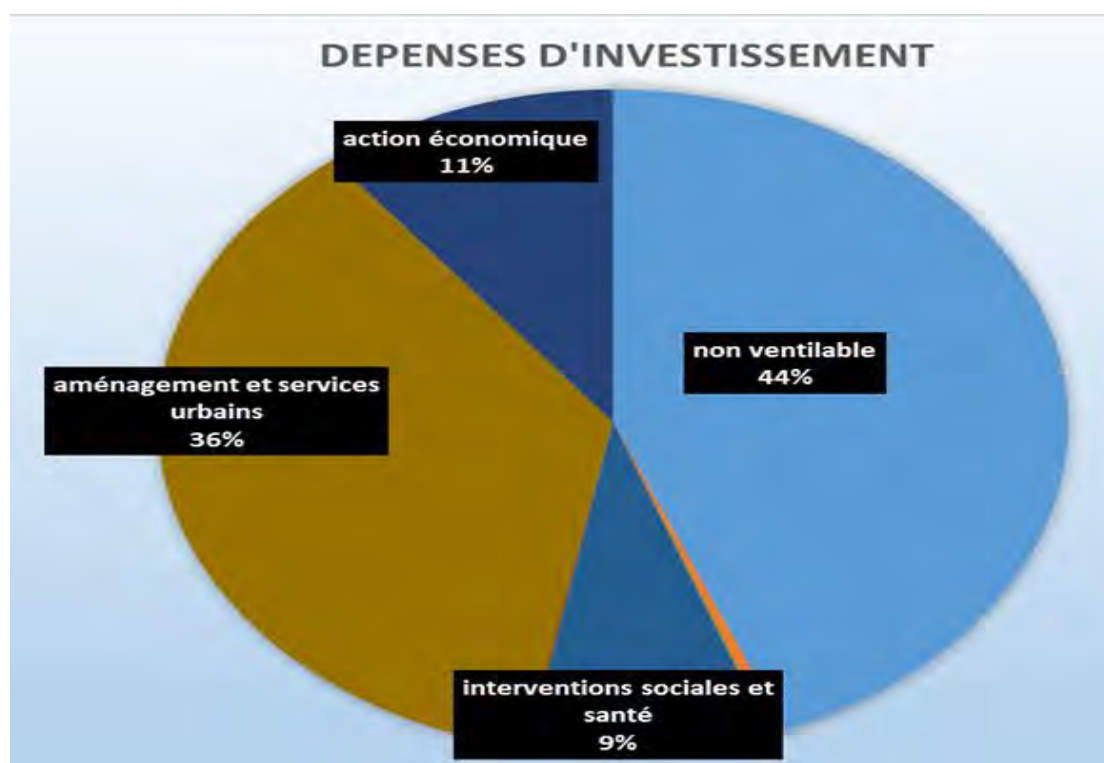
- Services généraux administrations publiques : concerne les services support et les bâtiments.
- Culture : aide aux associations culturelles et la maintenance des bâtiments de Pronomade(s).
- Sport et jeunesse : aide aux associations sportives, le périscolaire et l'extrascolaire.
- Intervention sociale et santé : maison médicale et maison de santé.
- Famille : les crèches.
- Aménagement et services urbains : la voirie, les ordures ménagères ; la GEMAPI.
- Action économique : l'habitat, les tiers lieux, le tourisme et le développement économique.



Monsieur Dougnac apporte des précisions sur les recettes de fonctionnement hors non ventilable.

- Services généraux : remboursement des frais de la secrétaire de mairie mise à la disposition des communes.
- Sport et jeunesse : remboursement de personnel mis à disposition notamment de l'APEAI, les prestations de la Caisse d'Allocation Familiale et la facturation.
- Famille : la CAF et les familles.
- Aménagement et services urbains : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la GEMAPI et la facturation des services techniques.

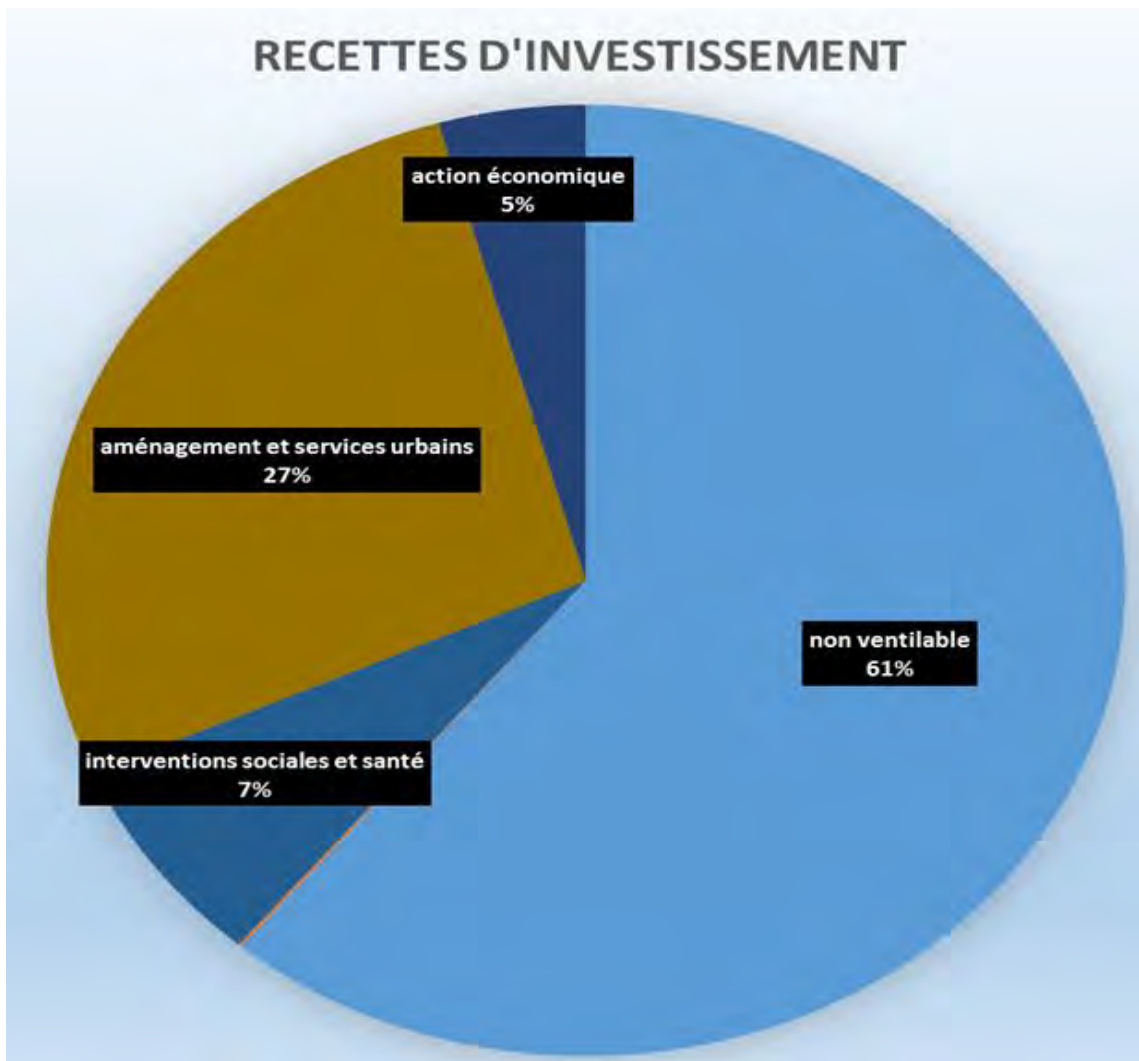
Les délégués prennent connaissance du diagramme des dépenses d'investissement ci-dessous :



Monsieur Dougnac fournit les explications suivantes :

- non-ventilable : reprise du déficit antérieur (1 401 417.06 €), et remboursement emprunt (l'annuité 2020),
- plus gros poste aménagement et services urbains (achat de matériel et travaux),
- ensuite aides économiques (immobilier d'entreprise, aides dans le cadre de la crise sanitaire), cela représente tout de même 11% du budget,
- enfin interventions sociales et santé avec l'achat de la maison de santé d'Aspet.

Les délégués prennent connaissance du diagramme des recettes d'investissement ci-dessous :



Monsieur Dougnac fournit les explications suivantes :

- non-ventilable :
 - l'affectation au compte 1068 (728 628.53€),
 - le FCTVA (393 075.17€),
 - l'emprunt (1 320 211€ dont 700 000€ de prêt-relai et 620 000€ d'emprunt d'équilibre),
 - recettes d'ordre (1 353 308.20€ dont 978 118.83€ de virement de la section de fonctionnement),
- plus gros poste aménagement et services urbains avec les subventions pool routier,
- ensuite intervention sociales et santé et action économique (subventions attendues sur les projets d'investissement).

Monsieur Dougnac demande aux délégués communautaires qu'ils ont des questions. Il leur propose d'examiner le budget principal prévisionnel.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 931 019,79	2 837 268,65	38 009,59	0,00	55 741,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 927 896,67	3 843 812,70	82 294,00	0,00	1 789,97
014	Atténuations de produits	2 603 245,38	2 603 228,49	0,00	0,00	16,89
65	Autres charges de gestion courante	1 096 266,03	1 035 513,32	54 829,04	0,00	5 923,67
Total des dépenses de gestion courante		10 558 427,87	10 319 823,16	175 132,63	0,00	63 472,08
66	Charges financières	139 808,45	75 709,20	64 033,53	0,00	65,72
67	Charges exceptionnelles	1 820 658,97	1 188 503,52	0,00	0,00	632 155,45
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 518 895,29	11 584 035,88	239 166,16	0,00	695 693,25
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 417 915,92				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	257 884,85	257 884,72			0,13
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 675 800,77	257 884,72			1 417 916,05
TOTAL		14 194 696,06	11 841 920,60	239 166,16	0,00	2 113 609,30
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	47 452,97	63 289,98	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	668 863,35	817 268,46	73 853,73	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 730 394,19	7 821 883,31	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 826 482,41	1 749 418,01	78 377,62	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	256 477,00	206 285,81	14 962,14	0,00	35 229,05
Total des recettes de gestion courante		10 529 669,92	10 658 145,57	167 193,49	0,00	0,00
76	Produits financiers	907,50	0,00	0,00	0,00	907,50
77	Produits exceptionnels	355,64	75 925,28	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 530 933,06	10 734 070,85	167 193,49	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	629 770,22	446 017,16			183 753,06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		629 770,22	446 017,16			183 753,06
TOTAL		11 160 703,28	11 180 088,01	167 193,49	0,00	0,00
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		(3) 3 034 458,71				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Budget principal	BP	2020
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	2 716 019,79	0,00	2 928 010,00		2 928 010,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 906 396,67	0,00	4 307 451,34		4 307 451,34
014	Atténuations de produits	2 604 245,38	0,00	2 576 528,20		2 576 528,20
65	Autres charges de gestion courante	808 766,03	0,00	1 580 689,49		1 580 689,49
Total des dépenses de gestion courante		10 035 427,87	0,00	11 392 679,03		11 392 679,03
66	Charges financières	71 521,37	0,00	131 570,22		131 570,22
67	Charges exceptionnelles	2 358 658,97	0,00	1 043 980,60		1 043 980,60
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	45 000,00		45 000,00		45 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 510 608,21	0,00	12 613 229,85		12 613 229,85
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 367 915,92		978 118,83		978 118,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	160 726,63		377 652,37		377 652,37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 528 642,55		1 355 771,20		1 355 771,20
TOTAL		14 039 250,76	0,00	13 969 001,05		13 969 001,05

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 969 001,05
--	----------------------

Monsieur Dougnac présente les recettes de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	47 452,97	0,00	175 000,00		175 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	668 863,35	0,00	642 455,46		642 455,46
73	Impôts et taxes	7 730 394,19	0,00	8 691 813,41		8 691 813,41
74	Dotations, subventions et participations	1 826 482,41	0,00	2 073 794,90		2 073 794,90
75	Autres produits de gestion courante	256 477,00	0,00	157 409,16		157 409,16
Total des recettes de gestion courante		10 529 669,92	0,00	11 740 472,93		11 740 472,93
76	Produits financiers	907,50	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	355,64	0,00	18 000,00		18 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 530 933,06	0,00	11 758 472,93		11 758 472,93
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	617 235,70		638 503,20		638 503,20
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		617 235,70		638 503,20		638 503,20
TOTAL		11 148 168,76	0,00	12 396 976,13		12 396 976,13

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 572 024,92
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 969 001,05
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	717 268,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Monsieur Dougnac apporte les précisions suivantes :

« 013 Atténuation de charges » l'augmentation provient des remboursements pour maladie du personnel.

« 73 impôts et taxes » en 2020 le FPIC est compris, cela explique l'augmentation. La recette supplémentaire escomptée est de 870 000€.

Monsieur Massié demande si en 2020 il est prévu de percevoir plus d'indemnités journalières (remboursement des charges lors de maladies des agents).

Monsieur Dougnac lui répond que c'est un constat. Au cours du premier semestre 2020 il a été perçu plus d'indemnités qu'en 2019

Monsieur Massié demande d'où proviennent les 717 268€ d'autofinancement prévisionnel.

Monsieur Perrin lui répond que le calcul est effectué par le logiciel comptable. Ce montant correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, les opérations d'ordre sont à exclure. C'est un indicateur sur le montant dégagé par la Communauté de communes en fonctionnement pour financer les investissements.

Monsieur Robert Martin Maire d'Estadens fait remarquer que ces 717 268€ représentent le prévisionnel de l'épargne brute.

Monsieur le Président fait remarquer que cette année le budget prévisionnel se rapprochera plus du réalisé que les années précédentes, car il est voté fin juillet. Une partie des recettes et des dépenses sont déjà engagées.

Monsieur Frédéric Lavail Maire du Fréchet fait remarquer qu'il est proposé plus de dépenses que de recettes. L'équilibre est effectué avec le résultat reporté.

Monsieur le Président lui répond que ce mécanisme est présent dans le budget de toutes les collectivités.

Monsieur Lavail indique que si un excédent n'est plus réalisé, la Communauté de communes risque d'éprouver des difficultés pour équilibrer son budget.

Monsieur Perrin fait remarquer que le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est la « cagnotte » de la collectivité, les dépenses inscrites sont fictives, elles peuvent servir à stabiliser le budget.

Monsieur Souquet fait remarquer que la Communauté de communes doit envisager de diminuer les dépenses et ainsi abaisser son « train de vie ». La Communauté de communes a augmenté la fiscalité en 2020 et a proposé aux communes de mettre en place un pacte fiscal. Monsieur Souquet explique qu'il a été respecté dans sa commune, cela repousse à 2021 ou 2022 la concrétisation de projets pour la commune de Cassagne.

Monsieur le Président lui répond que les dépenses engagées par la Communauté de communes correspondent à l'exercice des compétences transférées par les communes.

Monsieur Souquet fait remarquer qu'en 2020 la Communauté de communes a augmenté sa fiscalité de 1 point et elle va bénéficier du FPIC. Cela va lui permettre d'avoir un exercice 2020 équilibré. Il craint que les années suivantes cet équilibre disparaisse.

Monsieur le Président explique que l'ATD avait préconisé d'augmenter les recettes liées à la fiscalité de 540 000€ en 2019. La Communauté de communes n'a pas souhaité le faire. La variation des taux n'a été réalisée que dans le cadre du pacte fiscal et de prise de la compétence enfance-jeunesse. Il ajoute qu'en n'augmentant pas les recettes, la Communauté de communes a repoussé des recrutements et des investissements. Elle a mis en place une gestion rigoureuse. Monsieur le Président indique que les impôts sont augmentés sur deux années, de moins de la moitié du montant conseillé par l'ATD pour 2019. Il fait remarquer que la perte de compensation de la taxe d'habitation est estimée entre 120 000€ et 150 000€. Ainsi, l'augmentation d'impôt en 2020 va être absorbée à 75% par cette perte.

Monsieur Souquet indique que la Communauté de communes doit avant tout chercher à diminuer ses dépenses avant de trouver des recettes supplémentaires.

Monsieur le Président lui répond que c'est la méthodologie utilisée.

Madame Joëlle Gaillard 1^{ère} adjointe à Cassagne et Monsieur Souquet demandent si le taux d'absentéisme des agents pour maladie est important. Si notre collectivité se trouve dans la moyenne nationale et quelles sont les causes des arrêts (population vieillissante, mauvaises conditions de travail).

Monsieur Dougnac leur répond qu'il n'a pas de réponse précise, une analyse va être réalisée lors du bilan social.

Monsieur Jean-Pierre Duprat Vice-président en charge de la santé et des services à la personne fait remarquer que seuls quelques arrêts de travail pour longue maladie peuvent représenter un coût conséquent.

Monsieur Lavail demande à combien s'élevait la régularisation du SIVOM en 2019.

Monsieur Dougnac lui répond à plus de 1 000 000€. Monsieur le Président précise que ce montant avait été mis en recette l'année précédente.

Monsieur Lavail fait remarquer que si l'on soustrait 1 000 000€ au 14 039 250€ de dépenses, cela fait 13 039 250€. Ainsi le budget proposé prévoit une augmentation des dépenses de près de 900 000€.

Monsieur Dougnac lui répond que le personnel représente 380 000€ puis le périscolaire au travers de l'APEAI et le Syndicat des écoles des Trois Vallées 490 347€. Ces montants viennent s'additionner à une hausse des charges à caractère général.

Monsieur Lavail fait remarquer que la mise en place de la comptabilité analytique va permettre de déterminer où des économies peuvent être réalisées dans un premier temps avant d'augmenter la fiscalité.

Monsieur Le Président fait remarquer qu'en 2019 la Communauté de communes n'a pas augmenté les impôts et qu'en 2020 elle l'a fait d'un point.

Monsieur Lavail lui répond que la hausse de la fiscalité est le levier utilisé fréquemment par les collectivités. Il fait remarquer qu'il ne serait pas opportun d'appliquer la réalisation économies aux charges de personnel.

Monsieur Dougnac indique que dès le mois de septembre 2020, les services administratifs vont travailler à la construction du budget 2021. La diminution des dépenses et l'augmentation des recettes font être étudiées.

Monsieur Philippe Gimenez Vice-président en charge de la citoyenneté, de l'urbanisme, de l'agriculture et de la forêt rappelle que le chapitre 67 correspond à la cagnotte dont dispose la Communauté de communes. Cette somme mise en réserve permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Monsieur Dougnac présente les dépenses et recettes d'investissement ci-après. Il précise qu'en dépenses, le chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections » correspond aux travaux du Pool routier.

Monsieur Dougnac indique que la Communauté de communes va devoir mettre en place un plan pluriannuel d'investissement et prioriser les projets qui y seront inscrits. Cette hiérarchisation fera l'objet d'un débat.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 000,00	5 670,00	112 636,21		118 306,21
204	Subventions d'équipement versées	254 280,00	181 676,52	324 980,00		506 656,52
21	Immobilisations corporelles	1 596 766,60	335 150,53	1 453 119,09		1 788 269,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	780 000,00	0,00	480 000,00		480 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 673 046,60	522 497,05	2 370 735,30		2 893 232,35
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	199 549,10	0,00	1 245 296,89		1 245 296,89
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	449 565,47	0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00		40 000,00		40 000,00
Total des dépenses financières		704 114,57	0,00	1 285 296,89		1 285 296,89
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 377 161,17	522 497,05	3 656 032,19		4 178 529,24
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	617 235,70		638 503,20		638 503,20
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		617 235,70		638 503,20		638 503,20
TOTAL		3 994 396,87	522 497,05	4 294 535,39		4 817 032,44

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+ 1 401 417,46

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

= 6 218 449,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 940 135,17	1 034 640,67	1 386 123,33		2 420 764,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	854 501,58	0,00	1 320 211,00		1 320 211,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		2 794 636,75	1 034 640,67	2 706 334,33		3 740 975,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	662 029,55	160 645,31	232 429,86		393 075,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	322 942,85	0,00	728 628,53		728 628,53
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		984 972,40	160 645,31	961 058,39		1 121 703,70
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 779 609,15	1 195 285,98	3 667 392,72		4 862 678,70
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 367 915,92		978 118,83		978 118,83
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	160 726,63		377 652,37		377 652,37
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 528 642,55		1 355 771,20		1 355 771,20
TOTAL		5 308 251,70	1 195 285,98	5 023 163,92		6 218 449,90

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 218 449,90

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	717 268,00
--	-------------------

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques.

Madame Gaillard fait remarquer que les investissements devront être pérennes et réfléchis. Elle indique qu'il est prioritaire de remplir les zones d'activités.

Monsieur Dougnac lui répond qu'un lot est vendu à la zone du Cap d'Arbon et seize à celle de Montsaunès/Saint-Martory.

Monsieur Massié demande d'où proviennent les entreprises.

Monsieur le Président lui répond qu'il a plusieurs entreprises du territoire qui souhaitent s'implanter à Montsaunès pour se développer, d'autres viennent d'un territoire voisin et les dernières sont des créations. La Communauté de communes est en contact avec toutes ces entreprises. La crainte était que les entreprises du Couserans souhaitent venir s'implanter et que les zones Ariégeoises se vident. Cela n'est pas le cas à ce jour. La publicité n'a pas encore été réalisée. Les travaux s'orientent vers une seule phase au lieu de trois comme prévu initialement.

Monsieur le Président fait remarquer que les acheteurs ne semblent pas avoir été impactés par la crise connue ce printemps.

Madame Maryse Murlan Vice-présidente en charge du développement économique indique que le permis d'aménager va être déposé. Les travaux devraient commencer fin 2020, date à laquelle les entreprises pourront déposer les permis de construire.

Monsieur Souquet demande si le prix de vente a été indiqué aux entreprises.

Monsieur le Président lui répond qu'une fourchette de prix leur a été donnée. Le tarif du m² sera fixé en conseil communautaire, il sera d'environ 15€.

Monsieur Massié demande quelles seront les retombées pour la Communauté de communes de la création de cette zone.

Monsieur le Président lui répond que le premier objectif est de créer des emplois sur le territoire et ensuite de la fiscalité. Ces nouveaux emplois vont apporter des habitants supplémentaires donc des enfants dans les écoles, des consommateurs en plus.

Monsieur le Président rappelle que le développement économique est une compétence obligatoire pour la Communauté de communes.

Madame Gaillard pense qu'avant de signer la vente d'un lot, la Communauté de communes aura tout intérêt à s'assurer de la pérennité de l'entreprise et de son activité.

Monsieur Lavail indique que l'accueil d'entreprises sur le territoire va accroître les recettes liées à la fiscalité. Il demande si ces gains ne vont pas avoir pour conséquence d'augmenter le montant de FNGIR à reverser.

Monsieur le Président lui répond par la négative et explique l'origine de la mise en place du FNGIR. En 2007, la taxe professionnelle a été supprimée car elle était estimée injuste et la part de foncier bâti perçue par le département a été basculée aux Communautés de communes. Dès lors l'Etat a prévu que si les Communautés de communes étaient financièrement gagnantes, elles devaient reverser du FNGIR. Cela est donc le cas de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, qui doit reverser près de 1 600 000€ par an (soit 132 000€ par mois).

Monsieur le Président fait remarquer que ce prélèvement de FNGIR dans les territoires ruraux alimente l'opulence de communes urbaines.

Monsieur Dougnac présente le budget général ci-dessous :

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Budget principal		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 969 001,05	12 396 976,13
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 572 024,92
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	13 969 001,05	13 969 001,05
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	4 294 535,39	5 023 163,92
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	522 497,05	1 195 285,98
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 401 417,46	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	6 218 449,90	6 218 449,90
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	20 187 450,95	20 187 450,95

Monsieur le Président propose aux délégués de se prononcer sur le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président aux finances et ressources humaines présente par chapitre, le budget primitif principal 2020 ci-dessous :

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Budget principal	BP 2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	2 716 019,79	0,00	2 928 010,00		2 928 010,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 906 396,67	0,00	4 307 451,34		4 307 451,34
014	Atténuations de produits	2 604 245,38	0,00	2 576 528,20		2 576 528,20
65	Autres charges de gestion courante	808 766,03	0,00	1 580 689,49		1 580 689,49
Total des dépenses de gestion courante		10 035 427,87	0,00	11 392 679,03		11 392 679,03
66	Charges financières	71 521,37	0,00	131 570,22		131 570,22
67	Charges exceptionnelles	2 358 658,97	0,00	1 043 980,60		1 043 980,60
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	45 000,00		45 000,00		45 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 510 608,21	0,00	12 613 229,85		12 613 229,85
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 367 915,92		978 118,83		978 118,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	160 726,63		377 652,37		377 652,37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 528 642,55		1 355 771,20		1 355 771,20
TOTAL		14 039 250,76	0,00	13 969 001,05		13 969 001,05

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 969 001,05

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	47 452,97	0,00	175 000,00		175 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	668 863,35	0,00	642 455,46		642 455,46
73	Impôts et taxes	7 730 394,19	0,00	8 691 813,41		8 691 813,41
74	Dotations, subventions et participations	1 826 482,41	0,00	2 073 794,90		2 073 794,90
75	Autres produits de gestion courante	256 477,00	0,00	157 409,16		157 409,16
Total des recettes de gestion courante		10 529 669,92	0,00	11 740 472,93		11 740 472,93
76	Produits financiers	907,50	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	355,64	0,00	18 000,00		18 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 530 933,06	0,00	11 758 472,93		11 758 472,93
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	617 235,70		638 503,20		638 503,20
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		617 235,70		638 503,20		638 503,20
TOTAL		11 148 168,76	0,00	12 396 976,13		12 396 976,13

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 572 024,92
=		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 969 001,05

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	717 268,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 000,00	5 670,00	112 636,21		118 306,21
204	Subventions d'équipement versées	254 280,00	181 676,52	324 980,00		506 656,52
21	Immobilisations corporelles	1 596 766,60	335 150,53	1 453 119,09		1 788 269,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	780 000,00	0,00	480 000,00		480 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 673 046,60	522 497,05	2 370 735,30		2 893 232,35
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	199 549,10	0,00	1 245 296,89		1 245 296,89
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	449 565,47	0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00		40 000,00		40 000,00
Total des dépenses financières		704 114,57	0,00	1 285 296,89		1 285 296,89
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 377 161,17	522 497,05	3 656 032,19		4 178 529,24
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	617 235,70		638 503,20		638 503,20
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		617 235,70		638 503,20		638 503,20
TOTAL		3 994 396,87	522 497,05	4 294 535,39		4 817 032,44

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

1 401 417,46

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 218 449,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 940 135,17	1 034 640,67	1 386 123,33		2 420 764,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	854 501,58	0,00	1 320 211,00		1 320 211,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		2 794 636,75	1 034 640,67	2 706 334,33		3 740 975,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	662 029,55	160 645,31	232 429,86		393 075,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	322 942,85	0,00	728 628,53		728 628,53
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières		984 972,40	160 645,31	961 058,39		1 121 703,70
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 779 609,15	1 195 285,98	3 667 392,72		4 862 678,70
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 367 915,92		978 118,83		978 118,83
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	160 726,63		377 652,37		377 652,37
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 528 642,55		1 355 771,20		1 355 771,20
TOTAL		5 308 251,70	1 195 285,98	5 023 163,92		6 218 449,90

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 218 449,90

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

717 268,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 969 001,05	12 396 976,13
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 572 024,92
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	13 969 001,05	13 969 001,05

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	4 294 535,39	5 023 163,92
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	522 497,05	1 195 285,98
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 401 417,46	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	6 218 449,90	6 218 449,90
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	20 187 450,95	20 187 450,95

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu le débat budgétaire du 25 juin 2020,

DECISION PROPOSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ADOPTER le budget primitif principal 2020 comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER le budget primitif principal 2020 comme indiqué ci-dessus.

♣ **Finances – Budget primitif annexe 2020 du SSIAD.**

Nombre			Délibération n°2020-05-18 Objet : Budget primitif annexe 2020 service de soins infirmiers à domicile.
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	

Monsieur Dougnac présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président aux finances et ressources humaines présente par chapitre, le budget primitif annexe 2020 service de soins infirmiers à domicile ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	615 713.65 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	155 910.00 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	433 332.00 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	26 471.65 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	615 713.65 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	599 122.00 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	16 591.65 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	13 580.05 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 580.05 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	13 580.05 €		
13 Subventions d'investissement	5 488.40 €		
28 Amortissements des immobilisations	8 091.65 €		

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
Vu le débat budgétaire du 25 juin 2020,

DECISION PROPOSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ADOPTER le budget primitif annexe 2020 service de soins infirmiers à domicile comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Monsieur Dougnac indique que c'est un budget de besoins, il va être présenté et débattu auprès de l'Agence Régionale de la Santé.

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des questions et leur propose de voter.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ADOPTER le budget primitif annexe 2020 service de soins infirmiers à domicile comme indiqué ci-dessus.

♣ Finances – Budget primitif annexe 2020 du SAAD.

Nombre			Délégation n°2020-05-19
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet</u> : Budget primitif annexe 2020 service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Monsieur Dougnac présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président aux finances et ressources humaines présente par chapitre, le budget primitif annexe 2020 service d'aide et d'accompagnement à domicile ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	2 180 062.25 €		
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	14 814.39 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	213 616.61 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 901 200.00 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	50 431.25 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	2 180 062.25 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 835 211.76 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	178 000.00 €		
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	166 850.49 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	9 313.88 €		
13 Subventions d'investissement	577.49 €		
21 Immobilisations corporelles	8 736.39 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	9 313.88 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 191.73 €		
28 Amortissements des immobilisations	4 122.15 €		

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu le débat budgétaire du 25 juin 2020,

DECISION PROPOSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ADOPTER le budget primitif annexe 2020 service d'aide et d'accompagnement à domicile comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Monsieur Dougnac indique que c'est un budget de besoins, il va être présenté et débattu auprès du Conseil départemental.

Madame Marie-Christine Llorens Vice-présidente en charge de la culture, du tourisme et du patrimoine indique que le service compte de 90 à 95 agents en fonction des périodes annuelles et intervient auprès de 350 bénéficiaires.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de se prononcer s'ils n'ont pas de question.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- *D'ADOPTER le budget primitif annexe 2020 service d'aide et d'accompagnement à domicile comme indiqué ci-dessus.*

♣ **Finances – Budget primitif annexe 2020 du transport à la demande.**

Nombre			Délibération n°2020-05-20
de membres en exercice	de membres présents 60 +	de suffrages exprimés Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	
70	5 procurations		
Objet : Budget primitif annexe 2020 transport à la demande.			

Monsieur Dougnac présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président aux finances et ressources humaines présente par chapitre, le budget primitif annexe 2020 transport à la demande ci-dessous :

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Transport à la demande	BP 2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	44 000,00	0,00	50 050,00		50 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 235,00	0,00	8 257,50		8 257,50
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		52 235,00	0,00	58 307,50		58 307,50
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		52 235,00	0,00	58 307,50		58 307,50
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		52 235,00	0,00	58 307,50		58 307,50

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 684,19
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	81 991,69

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, m		0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	78 463,18	0,00	81 991,69		81 991,69
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		78 463,18	0,00	81 991,69		81 991,69
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		78 463,18	0,00	81 991,69		81 991,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00		0,00

Total des recettes d'ordre d'exploitation			0,00		0,00
TOTAL	78 463,18	0,00	81 991,69		81 991,69

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	81 991,69
--	-----------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
--	------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Transport à la demande	BP 2020
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 000,00
--	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00

45.	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement			0,00	0,00
	TOTAL		0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		25 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		25 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
--	------

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat - 31 - CGS Transport à la demande	BP 2020
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	58 307,50	81 991,69
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 23 684,19	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	81 991,69	81 991,69

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	25 000,00	
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 25 000,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	25 000,00	25 000,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	106 991,69	106 991,69

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
Vu le débat budgétaire du 25 juin 2020,

DECISION PROPOSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ADOPTER le budget primitif annexe 2020 transport à la demande comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

D'ADOPTER le budget primitif annexe 2020 transport à la demande comme indiqué ci-dessus.

♣ Finances – Budget primitif annexe 2020 zone d'activité du Cap d'Arbon.

Nombre			Délibération n°2020-05-21
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 3	Objet : Budget primitif annexe 2020 zone d'activité du Cap d'Arbon :

Monsieur Dougnac présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC, vice-président aux finances et ressources humaines présente par chapitre, le budget primitif annexe 2020 zone d'activité du Cap d'Arbon ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2
--	-----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 000,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 000,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 000,00	0,00	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		1 000,00	0,00	0,00		0,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 054,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		1 054,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 054,00	0,00	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonds			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		1 054,00	0,00	0,00		0,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	--	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	30,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	14 808,44	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		14 838,44	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		14 838,44	0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		14 838,44	0,00	0,00		0,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	133 708,36
---	--	-------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	133 708,36
---	---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	18 608,00	0,00	12 578,00		12 578,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	118 165,47	0,00	116 505,36		116 505,36
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		136 773,47	0,00	129 083,36		129 083,36
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	4 625,00		4 625,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	4 625,00		4 625,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		136 773,47	0,00	133 708,36		133 708,36
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		136 773,47	0,00	133 708,36		133 708,36

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
		133 708,36

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		133 708,36
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 133 708,36	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		133 708,36	133 708,36
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		133 708,36	133 708,36

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
Vu le débat budgétaire du 25 juin 2020.

DECISION PROPOSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ADOPTER le budget primitif annexe 2020 zone d'activité du Cap d'Arbon comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

D'ADOPTER le budget primitif annexe 2020 zone d'activité du Cap d'Arbon comme indiqué ci-dessus.

♣ Finances – Budget primitif annexe 2020 zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory.

Nombre			Délibération n°2020-05-22
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 63 Contre : 0 Abstention : 2	<u>Objet</u> : Budget primitif annexe 2020 zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory.

Monsieur Dougnac présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude DOUGNAC vice-président aux finances et ressources humaines présente par chapitre, le budget primitif annexe 2020 zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory ci-dessous :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
85	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
86	Charges financières		0,00	0,00		0,00
87	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 000,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		15 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 000,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	132 000,00		132 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	480 644,00	0,00	1 237 741,80		1 237 741,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		510 644,00	0,00	1 369 741,80		1 369 741,80
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45.	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		510 644,00	0,00	1 369 741,80		1 369 741,80
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		510 644,00	0,00	1 369 741,80		1 369 741,80

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	200 132,17
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 569 873,97

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	180 800,00	0,00	154 000,00		154 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	331 400,00	0,00	1 415 873,97		1 415 873,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		512 000,00	0,00	1 569 873,97		1 569 873,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45.	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		512 000,00	0,00	1 569 873,97		1 569 873,97
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		512 000,00	0,00	1 569 873,97		1 569 873,97

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 569 873,97

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 000,00	15 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		15 000,00	15 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 369 741,80	1 569 873,97
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 200 132,17	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 569 873,97	1 569 873,97
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 584 873,97	1 584 873,97

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu le débat budgétaire du 25 juin 2020.

DECISION PROPOSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ADOPTER le budget primitif annexe 2020 zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire.

Monsieur Dougnac indique que ce budget prend en compte les achats de terrains. Les recettes d'investissement sont la DETR pour 154 000€ et l'emprunt pour 1 415 873.97€.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions et leur propose de voter.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

D'ADOPTER le budget primitif annexe 2020 zone d'activité Montsaunès / Saint-Martory comme indiqué ci-dessus.

♣ Finances – Attribution d'une subvention 2020 à l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat.

Nombre			Délibération n°2020-05-23
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet</u> : Attribution d'une subvention 2020 à l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat.

Monsieur le Président indique qu'il est proposé de verser une aide de 280 000€ à l'office de tourisme Cagire Garonne Salat pour l'année 2020. Il rappelle qu'en 2019 l'aide avait été de 340 000€, il leur a été demandé de réaliser des économies. L'office a un excédent cumulé.

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des questions avant de se prononcer sur le projet de délibération ci-dessous.

Monsieur le président propose une subvention 2020 à hauteur de 280 000 € à l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat.

DECISION PROPOSEE :

APPROUVE une subvention 2020 à hauteur de 280 000 € à l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- *D'ATTRIBUER une subvention 2020 à hauteur de 280 000 € à l'Office de Tourisme Cagire Garonne Salat.*

♣ Finances – Attribution d'une subvention 2020 à l'association APEAI.

Nombre			Délibération n°2020-05-24
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Objet</u> : Attribution d'une subvention 2020 à l'association APEAI.

Monsieur le Président présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur le président propose une subvention 2020 à hauteur de 328 639 € à l'APEAI.

Pour rappel, suite au transfert de la compétence Enfance-Jeunesse au 1^{er} septembre 2019, la communauté de communes a établi une convention cadre avec l'APEAI qui assure la coordination et l'animation des dispositifs Enfance-Jeunesse pour une partie de son territoire. Chaque année une convention annuelle d'objectifs et de moyens est signée, elle fixe le montant de la subvention annuelle

2019 : 105 764.37 € (de septembre à décembre)

2020 : 328 639 € (versée en 3 fois dans l'année)

DECISION PROPOSEE :

ATTRIBUER une subvention 2020 à hauteur de 328 639 € à l'APEAI.

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes met du personnel à disposition de l'APEAI qui ensuite lui rembourse.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- *D'ATTRIBUER* une subvention 2020 à hauteur de 328 639 € à l'APEAI.

♣ **Finances – Attribution des subventions 2020 pour le sport.**

Nombre			Délibération n°2020-05-25
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Attribution des subventions 2020 pour le sport.

Monsieur Dominique Ponticaccia Vice-président en charge du sport présente le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Dominique PONTICACCIA, vice-président propose de verser sous réserve de présentation des justificatifs et du déroulement des manifestations les aides suivantes :

Aide aux écoles de sport (20€/jeune licencié)

Judo Club Martrais	700 €
Jeunes Footballeurs du Cagire	1720 €
Tennis Club Aspet Encausse	1300 €
Association Spéléologique du Cagire	280 €
US Salies Mane Saint-Martory	4680 €

Etoile du canton de Saint-Martory	660 €
Association sportive Collège Armand Latour	1660 €
Association sportive du collège des Trois Vallées	1620 €
Samouraï Dojo	220 €
Joyeux Pétanqueurs Roquefortains	160 €
Mazères Cassagne Volley	380 €
Tennis Club du canton de Saint-Martory	1280 €
Association Golf de Salies du Salat	480 €
Mazères Cassagne Sport Rugby	1940 €
Comminges Handball	560 €
Boxing Club du Salat	1440 €
Boussens Cassagne Mazères Tennis	1220 €
Basket Comminges Salies du Salat	1060 €
Tennis club de Salies du Salat	420 €
Ecole de Judo Jujitsu et Taïso Salisienne	1280 €

Aide à la formation d'encadrants

Tennis club de Salies du Salat	40 €
Joyeux Pétanqueurs Roquefortains	80 €
Tennis Club Aspet Encausse	40 €
Judo Club Martrais	40 €
Mazères Cassagne Sport Rugby	400 €
US Salies Mane Saint-Martory	400 €

Aide aux évènementiels

Tarot du Salat	2000 €
----------------	--------

Sportifs haut niveau

Lisa Bonzom	500 €
-------------	-------

DECISION PROPOSEE :

- **ATTRIBUER** les subventions 2020 pour le sport conformément au tableau ci-dessus.

Monsieur Ponticaccia indique que l'aide aux écoles de sport est calculée à partir des effectifs de la saison 2019/2020. Il précise que le budget global est de 26 560€. Il a diminué de 3 000€ par rapport à l'année dernière.

Monsieur Ponticaccia explique que le Judo club Martrais propose des cours à Aspet.

Monsieur Franck Chevalier 4^{ème} adjoint à Salies-du-Salat demande sur quel critère est calculée la subvention aux écoles de sport.

Monsieur Ponticaccia lui répond qu'elle concerne les jeunes licenciés de moins de 19 ans. Les clubs transmettent les listings avec les numéros de licence.

Monsieur René Ertlen 2^{ème} adjoint à Touille fait remarquer que le tarot n'est pas absolument une discipline sportive. Il estime que l'aide devrait plutôt être portée par la commission culture qui par ailleurs a un budget plus important.

Il déplore que le budget global ait diminué de 3 000€ cette année, car suite à la crise les associations sportives vont connaître des difficultés. Le mécénat des entreprises diminue et l'effectif des licenciés reste constant.

Monsieur le Président fait remarquer que l'aide aux écoles de sport est identique à 2019, à savoir 20€ par licenciés. Il ajoute que la baisse du budget provient de l'annulation d'événementiels (marche, trails, Follement cheval).

Monsieur Ertlen souhaiterait que l'effort de la Communauté de communes envers les clubs sportifs soit plus important. Il fait remarquer qu'à terme tous les encadrants sportifs devront être formés. Cela va représenter un coût conséquent pour les clubs.

Il ajoute que les communes éprouvent des difficultés pour entretenir les infrastructures sportives.

Monsieur le Président lui répond que la commission sport pourra travailler sur les différentes interventions de la Communauté de communes et ensuite faire des propositions au bureau.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer s'il n'y a pas d'autres remarques.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'ATTRIBUER les subventions 2020 pour le sport conformément au tableau ci-dessus.

♣ Finances – Attribution des subventions 2020 pour la culture.

Nombre			Délibération n°2020-05-26
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3	Objet : Attribution des subventions 2020 pour la culture.

Madame Llorens présente le projet de délibération ci-dessous :

Madame Marie-Christine LLORENS, vice-présidente propose de verser sous réserve de présentation des justificatifs et du déroulement des manifestations les aides suivantes :

Midi Cirque	585,00 €
Association Les 7 Collines	1 460,00 €
Ciné Cagire	875,00 €
Chorale de Couret	500,00 €
Action pour l'Action Culturelle à Sengouagnet	1 500,00 €
Association Art Music	760,00 €
Association des Amis du Musée du Papier	440,00 €
Arbas Salat Animation	585,00 €
L'Usine théâtre	1 165,00 €
Compagnie Alisé	700,00 €
Association Art corps et art cris	1 460,00 €
Association le chœur Carpe Diem	235,00 €
Compagnie Balancíme	585,00 €
Association Patrimoine et environnement de Saint-Martory	585,00 €
Aspet culture Blues	500,00 €
Foyer rural de Belbèze en Comminges	1 400,00 €
Association Culture Loisirs de Saint-Martory	1 165,00 €
Les Apartés	585,00 €

Théâtralies	1 500,00 €
Les Urauquoises	2 500,00 €
Midnite Blue	1 035,00 €
Association Tempô Cagire	465,00 €
Arts et musique	585,00 €
Ecole musique de Salies	2 040,00 €
Ligue de l'enseignement 31	500,00 €
L'Agora Salisienne	585,00 €
Collège Armand Latour	1 500,00 €
Les Amis du verbe	715,00 €
Location scène pour les Amis du verbe	1 286,40 €
Semaine des Arts	450,00 €
Festival Occitania	500,00 €
Association TAC TAC	1 500,00 €

Association où une convention est signée

Association de préfiguration de l'écomusée Cagire Pyrénées	11 000,00 €
Pronomade(s) en Haute Garonne	24 000,00 €
Pronomade(s) en Haute Garonne	2 000,00 €

DECISION PROPOSEE :

ATTRIBUER les subventions 2020 pour la culture conformément au tableau ci-dessus.

Monsieur le Président fait remarquer que suite à la crise sanitaire et à l'annulation de manifestations, le budget de la commission culture a diminué par rapport à l'année dernière.

Madame Llorens indique que des associations ont arrêté de fonctionner pendant plusieurs mois. Dans ce cas la subvention a été proratisée à 7/12^{ème}. Le budget prévisionnel est de quasiment 74 800€, 7 550.00€ sont mis en réserve pour la programmation propre à la Communauté de communes ou l'aide à une association en grande difficulté. Elle précise qu'en 2021 la commission culture sollicitera un budget prévisionnel d'environ 95 000€, montant alloué les années précédentes à la culture.

Madame Llorens fait remarquer que la saison Pronomade(s) va se dérouler durant le second semestre 2020.

Monsieur Gilles Paris Maire de Ausseing explique que l'école de musique de Salies-du-Salat emploie 9 professeurs et compte 100 élèves. Aujourd'hui l'achat d'un piano devient nécessaire, l'école n'a pas les moyens financiers pour l'acheter. Le coût oscille entre 3 000€ et 4 000€.

Ainsi, il conteste et déplore que seulement 2 000€ soient attribués à l'école de musique. Il trouve dommage que chaque année il faille quémander pour que cette association puisse fonctionner.

Madame Llorens lui répond que l'attribution d'aides à l'investissement pourra être étudiée en commission culture.

Monsieur le Président demande aux délégués de voter s'ils n'ont pas de remarque supplémentaire.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

D'ATTRIBUER les subventions 2020 pour la culture conformément au tableau ci-dessus.

♣ Finances – Attribution des subventions 2020 pour l'action sociale.

Nombre			Délibération n°2020-05-27
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet</u> : Attribution des subventions 2020 l'action sociale.

Monsieur Duprat explique que l'objectif de la Plateforme des métiers de l'aide à domicile est de faciliter l'accès à la formation des aides à domicile et de promouvoir leur qualification. La Plateforme de charge également de mettre en place la télégestion, d'améliorer la qualité du service rendu et de communiquer.

Chaque année la Communauté de communes verse une cotisation pour son adhésion. Elle était de 270€ en 2019 et 2020. Elle est imputée au budget du SAAD.

En parallèle, une subvention de 1 185.35€ a été versée en 2019, il est proposé d'attribuer une aide identique en 2020.

Monsieur Duprat indique que l'association Femmes de papier a son siège à Saint-Gaudens. Son objectif est d'accompagner, accueillir, écouter les femmes isolées et victimes de violence conjugale.

Cette association demande une aide financière de 3 000€ pour 2020, soit le montant qui lui avait été attribué l'année dernière. Monsieur Duprat propose de lui allouer.

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des questions et leur propose de se prononcer sur le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur Jean-Pierre DUPRAT, vice-président propose de verser les subventions suivantes :

Plateforme aide à domicile	Une subvention de 1 185.35 € ainsi qu'une cotisation 2020 d'adhésion à l'association à hauteur de 270€
Femmes de papier	3 000 €

DECISION PROPOSEE :

- **ATTRIBUER** les subventions 2020 pour l'action sociale conformément au tableau ci-dessus.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- *D'ATTRIBUER* les subventions 2020 pour l'action sociale conformément au tableau ci-dessus.

♣ Finances – Cotisation au Syndicat des Ecoles des Trois Vallées (compétence périscolaire).

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes se prononcera sur le montant de la cotisation au Syndicat des Ecoles des Trois Vallées lorsque ce dernier aura voté son budget. Ce point de l'ordre du jour est donc reporté à une prochaine séance.

Madame Segard explique que le budget ne sera voté qu'après l'installation du nouveau comité, fin août début septembre.

Monsieur le Président précise que la Communauté de communes désignera ses représentants le 30/07/2020.

♣ **Finances – Attribution des subventions 2020 pour l'action sociale.**

Nombre			Délibération n°2020-05-28
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	60 + 5 procurations	Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	
			<u>Objet</u> : Attribution d'une prime exceptionnelle « covid-19 » aux agents.

Monsieur le Président explique qu'une décision avait été prise en mai pour attribuer une prime exceptionnelle « covid-19 » aux agents.

Les services de l'Etat ont formulé une remarque et demandé qu'une délibération soit prise. Monsieur le Président propose que la délibération ci-dessous soit adoptée.

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

DECISION PROPOSEE :

ATTRIBUER une prime exceptionnelle « covid-19 » aux agents de la Communauté de communes selon les modalités suivantes :

• Objectifs :

Valoriser le travail des agents (titulaires et contractuels) ayant permis le maintien du fonctionnement des services dans la période de confinement, en prenant en compte la spécificité des métiers :

- avec du contact proche avec les usagers (1000 euros maximum)
- tout en valorisant le travail des autres agents (services supports, autres services : 500 euros maximum).

La période de référence pour le calcul de la prime est la période suivante : du 16 mars 2020 date de déclenchement du plan de continuité au 10 mai 2020, date du « déconfinement » progressif.

• Modalités :

- o Dans tous les cas, la prime sera proratisée en fonction du temps de travail. Exemple :
 - Si l'agent a travaillé à temps complet la moitié des jours de la période, et le reste en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) la prime est divisée par deux.
 - Si l'agent est à mi-temps et qu'il a travaillé sur l'ensemble de la période, la prime est divisée par deux.
- o Le calcul est proportionnel sans montant plancher.
- o Base de 1 000 euros pour les services suivants. Agents de terrain des services suivants :
 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
 - Services techniques des ordures ménagères (OM), déchetterie, désinfection et nettoyage des bâtiments
 - Crèches
 - Périscolaire
 - Secrétariat de la maison médicale.

Pour les services SAAD et SSIAD, pour éviter que le calcul de proratisation pénalise les agents au regard de la spécificité de ce métier majoritairement exercé à temps partiel, on considère que l'agent qui fait 28 heures/hebdomadaire ou plus, bénéficie de la prime de 1 000 euros.

Pour les autres services les 1 000 euros équivalent à un temps plein.

- o Base de 500 euros pour les services suivants :
 - Autres services des services techniques
 - Services administratifs
 - Services en télétravail
 - Les responsables ou directeurs de services

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques.

Monsieur Duprat fait la lecture qu'un courrier des agents du SSIAD adressé au Président et à Madame Llorens qui était Vice-présidente en charge des services à la personne.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,*

Lors de la période COVID-19, par vos messages, vos mails ou sms d'encouragement et de remerciement vous avez su nous apporter un soutien moral qui lors des moments de découragement nous ont permis à nouveau d'affronter cette période. Au mois de mai au cours du conseil communautaire, vous avez encore une fois apporté votre reconnaissance en votant l'attribution d'une prime exceptionnelle. Aujourd'hui c'est le personnel du SSIAD qui vous remercie de votre bienveillance.

Les infirmiers et les aides-soignants du SSIAD.

Monsieur Duprat fait remarquer qu'ils peuvent être applaudis.

Monsieur Souquet demande si tout le personnel a travaillé pendant la période de confinement. Il fait remarquer que les premières semaines, la déchetterie était fermée.

Monsieur Perrin lui répond que des agents n'ont pas cessé de travailler en présentiel ou télétravail et d'autres étaient en autorisation spéciale d'absence. Dans les services techniques des rotations d'agents ont été faites dans les équipes. Monsieur Perrin précise que la prime a été proratisée en fonction du temps de travail de chaque agent.

Monsieur le Président propose aux délégués de voter.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- *D'ATTRIBUER une prime exceptionnelle « covid-19 » aux agents conformément à ce qui est indiqué ci-dessus.*

♣ Questions diverses.

► Désignations dans les différents syndicats.

Monsieur le Président indique que le prochain conseil communautaire se tiendra le jeudi 30 juillet 2020. L'un des points à l'ordre du jour sera la désignation de représentants dans les différents syndicats. Il invite les communes membres du SIVOM de Saint-Gaudens à faire des propositions de délégués pour qu'ils siègent au titre de la Communauté de communes.

La Communauté de communes devra également désigner 2 délégués pour chacune des communes des anciens cantons de Saint-Martory et d'Aspet. Cela représente un total de 66 délégués.

► Subventions du Conseil départemental.

Madame Roselyne Artigues Conseillère départementale explique que jusqu'à présent le Département n'accordait pas d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de rénovation dans un bâtiment communal qui était source de loyer.

Lors de la cession du 21 juillet 2020, il a été voté la possibilité d'octroyer une aide de 12 500€ lors de travaux de rénovation à condition qu'ils donnent lieu à des économies d'énergie et qu'ensuite le

locataire soit éligible aux APL. Cette aide est complémentaire à celles que d'autres partenaires peuvent allouer.

Si les travaux sont relatifs à une construction, le seuil est porté à 25 000€.

Madame Artigues fait remarquer que l'objectif du département est de soutenir l'économie locale.

Madame Artigues fait remarquer que les écoles de sport peuvent demander une aide au conseil départemental. Elle propose que l'école de musique de Salies-du-Salat en fasse de même pour l'achat d'un piano.

Monsieur le Président indique que la Région dispose d'un fonds régional d'intervention pour aider à l'achat de petits équipements.

► Rénovation des centres bourgs.

Monsieur le Président fait remarquer qu'une réflexion devra être engagée sur l'habitat vacant des centres bourgs.

► Buvette des Thermes de Ganties.

Madame Jannine Rey Maire de Ganties demande quand sera rouverte la buvette des Thermes de Ganties. Elle indique que de nombreux usagers appellent la Mairie pour connaître cette date.

Monsieur le Président lui répond que le protocole va être étudié et si sa mise en œuvre est réalisable, la réouverture ne tardera pas.

► Achat des masques.

Madame Saint-Blancat demande qui se charge de demander l'aide de l'Etat pour l'achat des masques.

Monsieur le Président lui répond que la Communauté de communes va déposer le dossier pour l'ensemble des masques achetés. Ensuite elle refacturera la différence aux communes.

► Protocole sanitaire COVID-19 et ALAE.

Madame Saint-Blancat demande si le zéro brassage va se poursuivre à la rentrée de septembre 2020.

Monsieur le Président lui répond que l'Etat a transmis le protocole pour la rentrée. Il a été assoupli par rapport au précédent. Sa mise en place va être étudiée.

► Modalités de tenue de la séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020.

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils souhaitent se réunir en visio-conférence ou en présentiel lors de la séance du 30 juillet 2020.

Les délégués choisissent en présentiel, à la majorité.

La séance est levée à 23H30.